Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers / Couverture de couleur		Coloured pages / Pages de couleur
Covers damaged / Couverture endommagée		Pages damaged / Pages endommagées
Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
Cover title missing / Le titre de couverture manque		Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
Coloured maps /		Pages detached / Pages détachées
Cartes géographiques en couleur		Showthrough / Transparence
Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)		Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur		Includes supplementary materials /
Bound with other material / Relié avec d'autres documents		Comprend du matériel supplémentaire
Only edition available / Seule édition disponible		Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
Additional comments / Continuous pag	ination.	

L'UNION MEDICALE

DU CANADA

Revue Medico-chirurgicale paraissant tous les mois.

RÉDACTEUR :

DR. GEORGE GRENIER.

Vol. III.

OCTOBRE 1874.

No. 10.

TRAVAUX ORIGINAUX.

CONDITIONS GENERALES DE SALUBRITETDES HOPITAUX;

Par L. G. MARTIN, M. P. P. Architecte.

Sur la demande des officiers de santé de cette ville, j'ai fait certaines recherches dans des ouvrages accrédités sur les meilleures dispositions à prendre dans la construction d'un hôpital au point de vue de l'hygiène. Voici, sous forme de rapport, celles de ces dispositions qui m'ont le plus frappé, et qui sont le plus recommandées par les personnes compétentes sur ce point.

10. La situation. Un hópital devrait se trouver en dehors. mais très-près des limites d'une ville ou dans un quartier isolé, sur un

terrain sec et élevé.

20. L'orientation. L'orientation du midi au nord a ses adeptes, cependant, l'opinion presque générale incline en faveur de l'orientation de l'est à l'ouest, parce que dans le cas contraire, ¡du midi au nord) la moitié des longs jours est exposée du côté du Midi à la chaleur continuelle du soleil, et le côté Nord du bâtiment aux vents froids.

30. La construction. Il faut adopter dans la disposition le plan le plus simple, un bâtiment unique, ou des bâtiments peu nombreux, entièrement isolés par des espaces de 250 pieds, s'il était possible de

le faire, et entièrement séparés de toute espèce d'obstacles.

Telle est la disposition du nouvel hôpital allemand en voie de construction à New-York, qui, lorsqu'il sera achevé, consistera en quatre bâtiments isolés, communiquant par des galeries à une maison centrale à l'usage des personnes attachées au service de l'hôpital.

D'après les observations faites à l'effet de fixer la hauteur de chaque étage et le nombre d'étages pour obtenir et entretenir la salubrité nécessaire dans les salles des patients, il paraît parfaitement démontré que chaque étage ne devrait jamais avoir moins de seize pieds de hauteur; qu'on ne devrait jamais permettre qu'il y eut sous le même toit plus de deux salles, l'une au-dessus de l'autre, pour l'usage des patients (ecci s'applique surtout aux hôpitaux pour les maladies contagieuses) l'expérience ayant démontré que la mortalité est toujours plus grande dans les étages supérieurs.

L'humidité inséparable des rez-de-chaussés, les fera toujours condamner comme salle des malades, un sous-sol peut être utilisé pour cuisine, buanderie, etc. Dans l'hôpital allemand, les salles sont disposées de manière à recevoir 32 patients en allouant à chacun 1431

pieds cubes d'air.

Les auteurs français, sur cette matière, conviennent qu'il ne devrait pas y avoir plus de 20 lits par salle, sur;out pour les salles pour

maladies contagieuses.

D'après ces données, une salle de 120 pieds de longueur sur 30 de largeur et 16 de hauteur, donnerait à chaque patient 2880 pieds cubes d'air, en supposant que le nombre de lits serait de 20, comme mentionné plus haut. D'après ces auteurs, les lits devraient être à 3 mètres de distance; sur deux rangs seulement. Les lits seraient à plus grande distance dans une salle avec les dispositions émises cidessus, les lits se trouveraient à 12 pieds à peu près de distance.

40. Chauffage. Le chauffage par la vapeur, après expérience, semble prendre l'avantage sur tout autre système et est généralement

recommandé partout pour les bâtiments de grande étendue.

50. Ventilation. Après plusieurs essais, parfois très-coûteux, vu l'inefficacité des appareils, il est maintenant admis qu'avec l'ouverture permanente de bouches d'entrée et de sortie d'air, l'ouverture fréquemment répétée des fenêtres et l'installation dans chaque salle, d'une seule cheminée à feu nu, (celle-ci ne servant qu'à l'aération, vu les appareils à cau chaude) on obtiendrait une ventilation efficace et suffisante.

Dans l'aération par l'ouverture des fenêtres, la salle pourrait être divisée dans la largeur en deux ou trois compartiments. Ces eloisons pourraient être en partie vitrées jusqu'à une certaine hauteur; on pourrait, au besoin, évacuer une partie de la salle, et la soumettre le temps nécessaire à la ventilation par l'ouverture des fenêtres.

Il est plusieurs autres détails qui méritent attention, quoique d'une importance secondaire, comme celui de finir les enduits, les

planchers, etc., etc.

J'ai cru devoir les omettre dans ce rapport qui ne touche qu'aux conditions les plus importantes que doivent avoir ces établissements.

Note sur un cas d'empoisonnement par la teinture d'iode;

Par le Dr. A. DAGENAIS.

Comme les cas d'empoisonnement par l'iode sont assez rares, j'ai eru devoir vous rapporter le cas suivant; quoique les symptômes n'aient pas été bien graves, il peut toujours servir à faire connaître jusqu'à quel point certaines constitutions peuvent supporter cette substance.

Vers la fin de Juillet dernier, C... M... barbier de la rue Lagauchetière, arriva à mon bureau pâle et tout essoufflé, disant qu'il venait de s'empoisonner avec de la teinture d'iode. Il est bon de vous dire que ce Monsieur ayant été employé dans une pharmacie, en Italie, a l'habitude de garder des remèdes chez lui et de les administrer aux membres de sa famille ainsi qu'à lui-même. Voulant prenpre un laxatif, il avait pris une demi-once de teinture d'iode pour de la teinture de rhubarbe et lorsqu'il s'est aperçu de son erreur il en avait avalé au moins trois drachmes. Effrayé, il courut à mon bureau, mais me trouvant absent, il alla chez le Dr. Bruneau qui lui donna quelque chose. Revenu à sa maison, il prit ce que lui avait donné le médecin et il provoqua des vomissements en se mettant les doigts dans la gorge; puis il avala une grande quantité d'amidon. Mais souffrant encore et inquiet, il 'revint à mon bureau une demi-heure après l'accident, moment auquel je le vis. Il me dit sentir des douleurs assez fortes dans les intestins et l'estomae; mais ce qui le faisait souffrir le plus, c'était une sensation de chaleur très vive dans l'œsophage et le pharynx comme s'il venait de prendre des aliments brûlants. Le malade était très nerveux, mais je pense que cet état était plutôt dû à la peur qu'au remède même, quoique les auteurs de toxicologie, entr'autres Orfila, donnent des tremblements nerveux comme effet de l'empoisonnement par l'iode. Je commençai par le tranquilliser et lui preserivis de continuer à boire des tisanes émollientes, principalement de la tisane de graines de lin. De plus je lui ordonnai de prendre deux drachmes de tartrate de soude et de potasse de demi-heure en demi-heure, espérant, que comme ce sel est très soluble, une partie pourrait se combiner avec l'iode et former de l'iodure de potassium et diminuer ainsi l'action irritante du poison. C'est ce qu'il fit depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à cinq heures. Jugeant alors qu'il était inutile de continuer plus longtemps le sel de la Rochelle, je lui dis de ne continuer que les émollients.

Le lendemain matin, le malade se plaignait des mêmes douleurs que la veille, mais elles étaient moins intenses. Il avait eu un peu de diarrhée pendant la nuit avec d'assez fortes coliques que j'attribuai autant au tartrate de soude et de potasse qu'il avait pris qu'é l'iode. Je preserivis une dose d'huile de riein et la continuation de la tisane de graines de lin. Depuis lors, le malade alla de mieux en mieux, l'irritation du tube digestif diminuant tous les jours, et il était complêtement rétabli cinq ou six jours après l'accident. Le pharynx

fut le dernier à guérir.

Ce qu'il y a de remarquable dans le cas précédent ne se trouve pas dans les symtômes survenus chez mon malade, mais dans la dose qui a été prise. Car trois drachmes de teinture d'iode, d'après la pharmacopée anglaise, représentent quinze grains d'iode, dose qui d'après les auteurs de toxicologie est plus que suffisante pour tuer dans un grand nombre de cas, surtout lorsque l'iode est à l'état liquide. Cependant mon malade n'a souffert qu'une irritation assez légère du tube digestif. Il est vrai qu'Orfila, Christison et d'autres auteurs rapportent des faits où une plus grande quantité a été prise sans inconvénient; mais d'un autre côté, les mêmes auteurs rapportent aussi plusieurs cas où une dose beaucoup moindre a occasionné la mort, de sorte que je me suis cru justifiable de vous parler de ce qui était arrivé sous mes yeux.

SOCIETE MEDICALE DE MONTREAL.

Séance du 9 Septembre 1874.

Présidence du Dr. J. P. Rottot.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Dr. A. Dagenais lit une note sur un cas d'empeisonnement

par la teinture d'iode.

Le Dr. Bibaud fait remarquer que, même dans l'empoisonnement chronique, on observe des symptômes gastriques très prononcés, tels que vomissements, selles abondantes, douleur à l'estomac, de plus fièvre, palpitations, prostration.

Est-ce que l'iode aurait une action élective sur la mambrane

muqueuse gastrique ou intestinale ?

Le Dr. Rottot n'a aucun doute que dans le cas rapporté par le Dr. Dagenais, l'absorption n'a pas eu le temps de se faire, de manière à amener les symptômes de l'iodisme, en serte que l'action irritante seule du poison s'est fait sentir.

De même dans l'empoisonnement aigu par le sublimé corrosif, on

ne remarque pas les signes de l'absorption du mercure.

Le Dr. Grenier ne croit pas à une action élective de l'iede sur la muqueuse gastrique, car, si l'on donne cette substance à hautes doses, il surviont d'abord du coryza et une légère conjonctivite.

L'action curative de l'iodure de potassium dans les bronchites chroniques et dans l'asthme démontre que ce médicament agit sur la muqueuse des organes de la respiration. Les préparations d'iode sont irritantes, et leur administration prolongée peut amener des symptômes gastriques probablement dus à l'irritation locale.

Le Dr. Dagenais a traité un individu d'une forte constitution qui ne pouvait prendre deux grains d'iodure de potassium sans être affecté d'une conjonctivite assez intense. Dans les cas d'empoisonnement la mort survient ordinairement au bout de plusieurs jours et quelquefois de plusieurs mois. Si le poison est pris à jeun, comme dans le cas rapporté, son action irritante sera sans doute plus considérable, de même que son ingestion sous forme de teinture est plus dangereuse qu'à l'état solide. Christison cite un cas de mort après l'ingestion de 5 grs. à l'état solide, et Orfila un autre par celle de 54 grammes de teinture d'iode.

Le Dr. Bibaud donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera les Drs. Mousseau et F. Demers comme membres actifs.

Et la séance est levée.

DR. G. GRENIER, Sec. Trés. S. M.

CORRESPONDANCE.

LA VACCINATION.

M. le Rédacteur.

Enfin nous avons touché la fibre sensible des vaccinateurs publics dans notre article du 20 Juillet qui n'a été publié que le 25 : ils se sont décidé cette fois à s'exécuter de bonne ou mauvaise grâce, ils l'ont fait dans l'intérêt de l'infuillibilité de la vaccination. Je ne répondrai pas à ce qu'il y a d'impertinent dans l'article du Dr. Larocque ; je vais relater les faits de l'enfant Leblanc et chacun jugera de la valeur du raisonnement des vaccinateurs publics et de leurs amis.

M. le Dr. A. B. Larocque veut à tout prix sauver la vaccination en disant que les accusations portées contre cette pratique sont nonseulement exagérées mais encore fausses, c'est là du moins le sens de son écrit. Il voudrait aussi sans doute que les mauvais effets de la génisse municipale sur l'enfant de Mde. Vve. Leblane soient dûs à une autre cause qu'à celle du virus animal. " Ce cas, dit-il, est jugé d'une manière officielle par une commission de médecins."

Il est bien vrai que le Dr. Larocque était accompagné par plusieurs des vaccinateurs publics; mais qui avait autorité de convoquer une assemblée des médecius pour faire une investigation sur les faits qui se rapportent au cas de l'enfant de Mme Leblanc? Personne, et le Dr. Larocque sait parfaitement que si nous nous sommes rencontrés chez le Dr. Roy, ce n'était pas à la demande du bureau de Santé : au contraire, c'est moi qui ai proposé dans la ruelle Rolland aux Drs. Ricard, Larocque, Desrosiers et Grenier de nous rencontrer le lendemain chez le Dr. Roy, ce qui fut agréé. Le Bureau de Santé n'avait donc rien réglé, quant à notre réunion, pour l'examen de l'enfant.

Le Dr. Larocque qui, probablement est ou se croit le Bureau de Santé, me disait trois jours avant cette réunion que le cas d'empoisonnement, mentionné dans ma dernière correspondance par la vaccine de la génisse du Bureau de Santé sauverait la vaccination et il me parla d'enquête. Cette manière d'argumenter me parut plus que risible et voici comment : Je lui dis-l'enfant était en danger de mort le 14 du mois et il est peut-être mort à l'heure qu'il est ; je n'en ai pas eu de nouvelles depuis que je le vis pour la première feis. Aujourd'hui comment pourrez-vous juger des effets qu'a produit votre vaccine sur cet enfant? Cependant je suis heureux de vous fournir par cet examen une occasion de prouver d'une manière victorieuse l'efficacité de votre vaccination. Le 28 au matin le Dr. Larocque passa chez-moi et laissa un mot sur mon ardoise pour me prévenir qu'à 10 hrs. a. m., les Drs. Rottot, Ricard, Desrosiers et lui se rendraient chez Mde. Leblanc pour examiner l'enfant et que les Drs. Gauthier et Roy en étaient prévenus. Cette invitation plus qu'étrange a été faite de manière que les Drs. Roy et Gauthier et moi n'avons pu nous rencontrer à l'heure indiquée. Le Dr. Gariépy m'accompagnait, et ne rencontraut personne chez le Dr. Roy, nous nous sommes rendus dans la ruelle Rolland. Là nous avons rencontré les Drs. Larocque, Ricard, Desrosiers et Grenier qui sortaient de la maison de Mde. Vve. Leblanc. Je ne sus certainement pas surpris : je m'attendais même à rencontrer le Dr. Larocque et ses amis vaccinateurs à cette dernière place. Je sis remarquer que si on était réellement désireux d'examiner l'enfant, nous pourrions nous rencontrer le lendemain 29, à 3 hrs. p. m., chez le Dr. Roy: cette proposition fut acceptée unanimement. Le lendemain, à l'heure indiquée, nous nous réunissions, non pas sur la demande du Bureau de Santé, tel que le Dr. Larocque l'a publié, mais d'après ce qui avait été convenu la veille.

Le 29, nous étions donc réunis chez le Dr. Roy: Les vaccinateurs et leurs amis, MM. Howard, Rottot, Ricard, Larocque, Desrosiers, Mount, Grenier, Trenholme, Dugdale et Lussier; et MM. Craig, Crevier, Gariépy, Gauthier, Roy et Coderre, anti-vaccinateurs.

Le Dr. Rottot fut prié de présider : le Dr. Larocque se chargea d'expliquer le but de cette réunion, après quoi je fis remarquer que notre but, à nous, dans l'examen du cas dont il était fait mention dans ma dernière correspondance, était de fournir aux vaccinateurs publics une occasion de démontrer l'efficacité de leur vaccination; qu'ils devraient rédiger et publier le procès verbal de l'examen du cas et ensuite à nous d'y répondre dans l'intérêt de la société en général.

Malheureusement pour les partisans de la vaccination, l'article du

Dr. Larocque n'établit nullement l'efficacité de la vaccination; il ne démontre qu'une chose: l'absence complète de la connaissance du sujet traité par le docteur Larocque. Par exemple, ce n'est pas en disant: "En effet, l'enfant présentait une bonne apparence de santé et était loin d'offrir les signes des terribles effets de la vaccine tels que décrits dans la correspondance du 25, même d'après l'opinion des aûteurs de la correspondance"; ce n'est pas en cela, dis-je qu'il prouve l'efficacité de la vaccination." De plus, le Dr. Larocque a-t-il établi qu'il fut faux que l'enfant ait souffert des effets de la vaccine par la résolution suivante qui a été adoptée après mon départ par les vaccinateurs: "Proposé par M. le Dr. Howard, secondé par M. le Dr. Mount: "Qu'après avoir examiné avec soin l'enfant de Dme Vve. Leblanc, qu'on avait dit avoir si sérieusement souffert des mauvais effets de la váccine, cette assemblée est d'opinion qu'elle n'a aucune preuve que tel est le cas?"

Cette résolution est la preuve incontestable de l'irréflexion et des préjugés de ceux qui sont en faveur de la vaccination. Comment pouvez-vous dire que cette assemblée est d'opinion qu'elle n'a aucune preuve que cet enfant ait souffert des mauvais effets de la vaccine? La mère vous dit que son enfant était bien portant lorsqu'il fut vacciné; le Dr. Roy dit également que l'enfant était en parfaite santé vers le 26 juin dernier ; que le 4me, jour après avoir été vacciné, il fut atteint d'une fièvre violente, accompagnée de diarrhée rebelle aux différents traitements adoptés : que le 13 juillet il s'est détaché avec la gale une portion de chaire mortifiée adhérente au bandage qui avait été appliqué sur le bras. Le Dr. Gauthier n'atil pas dit que le 14, la plaie sur le bras de l'enfant présentait les caractères suivants: tuméfaction, rougeur, induration, excavation taillée à l'emporte-pièce, d'une profondeur suffisante pour laisser l'os du bras presqu'à nu. Moi qui ai vu l'enfant aussi le 14, je déclare qu'il était en danger de mort et que l'état du petit malade tel que décrit par les Drs. Gauthier et Roy n'a rien d'exagéré. Et vous qui n'avez pas vu l'enfant dans cet état de souffrance et qui n'avez êté appelés que le 29 juillet, 34 ou 35 jours après l'inoculation, pour l'examiner, comment pouvez-vous dire que cette assemblée est d'opinion qu'elle n'a aucune preuve que cet enfant ait souffert des mauvais effets de la vaccine? Cette résolution ne servira jamais de justification aux vaccinateurs publics et moins encore de modèle de réflexion dans l'appréciation du cas qui devait sauver la vaccination.

Une autre partie de l'article du Dr. Larocque que je ne puis passer sous silence est la suivante : "Les détails de cette importante affaire seront publiés dans les journaux de médecine seulement, afin de ne pas ennuyer le public d'une question dont les médecins aont les seuls juges compétents." Comment? le public qui est le plus intéressé à connaître la question, vû qu'il sert de sujet aux vaccinateurs, serait ennuyé par les détails d'une affaire aussi importante? Si la vaccine est bonne ou mauvaise, n'est-ce pas le public qui paie pour, et vous, les vaccinateurs, qui recevez le paiement de cette opération plus qu'imprudente? Et vous dites: afin de ne pas ennuyer le public, que les détails de cette importante affaire seront publiés dans les journaux de médecine seulement; je crois plutôt que vous choisissez ces derniers comme étant les moins répandus, et vous espérez que par là même vous continuerez à rester les seuls juges compétents des bons ou des mauvais effets de la vaccine et des bénéfices qui en découlent jusqu'à ce que le public change les rôles et devienne seul juge de ses véritables intérêts.

J. EMERY CODERRE.

5 Août 1874.

REVUE DES JOURNAUX.

PATHOLOGIE ET CLINIQUE MEDICALES.

De la transfusion du sang.—Récemment, à l'Hôtel-Dieu, sur une femme de vingt et un ans, M. Béhier pratiquait avec succès la transfusion du sang. Chez cette femme, accouchée depuis seize mois, nourrissant encore, des hémorrhagies utérines étaient survenues à la suite d'u : effort violent et s'étaient si rapidement multipliées, que la malade était exsangue et sur le point de succomber. Le docteur Strauss, chef de clinique, donna de son sang, et 80 grammes en furent injectés dans la veine médiane céphalique; rapidement on put voir de l'amélioration, un véritable réveil, puis, peu à peu, la malade reprit ses forces, put avaler des liquides alcooliques (vin vieux), et bientôt la convalescence survint.

Ce fait, rapporté par le professeur à l'Académie des sciences, fut le point de départ de communications et de publications d'un grand

intórêt.

On s'introduit si facilement dans le système veineux aujourd'hui, qu'il semblerait que nous soyons ménacés de voir revenir la fièvre de transfusion du dix-septième siècle. Il serait malheureux toute-fois que l'on en abusât. Si on voulait à nouveau guérir toutes les maladies par la transfusion, modifier le moral emporté d'un individu en lui injectant du sang d'agneau, rajeunir un viellard en lui injectant du sang d'un homme robuste, nous verrions bien vite la transfusion disparaître encore et avec elle une précieuse ressource.

C'est pour cela que nous avons voulu déterminer d'une façon pré cise ce qui est pratique, ce que l'expérience a acquis. Cette question de la transfusion est agitée, même en dehors du monde médical, et il est nécessaire que out homme de l'art puisse l'apprécier. Les documents sur la matière abondent. Nous en avons extrait pour nos lecteurs ce qui nous paraissait avoir le plus de valeur. Citons parmi ceux que nous avons remarqué le plus, la thèse de M. Marmonier, et surtout l'excellent ouvrage du docteur Moncoq auquel nous avons beaucoup empranté.

On a réussi la transfusion chez des personnes rapidement anémiées par des pertes de sang excessives, à la suite d'accouchement, plus rarement à la suite de blessures. Dans ces cas, on a manifestement guéri le malade. En dehors de ces cas, on a fait la transfusion chez des malades, des asphyxiés, etc.; jusqu'à plus ample information, on est tenté de croire dans les cas heureux que la transfusion n'a pas tué, mais voilà tout. Au point de vue pratique, l'anémie rapide, sans altération ancienne, invétérée de l'économie, donne les seules inflictations appréciables.

indications appréciables.

Dans ces cas, il faut se souvenir que la transsusion peut rappeler l'individu immédiatement à la vie; que la quantité de sang nécessaire à injecter est bien inférieure à celle perdue; elle agit sans doute en excitant les tissus. Il faut, autant que possible, injecter à l'homme du sang de son semblable. Ce sang exposé à l'air ne perd pas ses propriétés: il ne les perd pas non plus par le refroidissement.

Quelques principes sont absolument indispensables pour pratiquer la transfusion. Le sang requeilli doit être immédiatement injecté. Il n'est pas nécessaire de le maintenir avec les instruments qui le contiennent à une température très-élevée; le refroidissement du sang n'en rend pas la coagulation plus rapide. Dans les instruments, le sang ne doit pas être chassé avec de l'air, sous peine de voir survenir les accidents les plus graves.

Sur les malades à transfuser, on choisit une veine saillante à l'avantbras ou même à la jambe, comme l'a conseillé M. Marmonier; on la découvre et on la dissèque si on veut y introduire l'extrémité d'une seringue ou si on a un trocart ad hoc on la ponctionne saus

dissection avec le dit trocart.

Lorsque l'instrument chargé de sang et purgé d'air a bien été mis en communication avec la veine, on pousse très-leutement le piston de la seringue. Cette ler teur de l'injection est capitale pour la réussite de l'opération.

Il est bon, pendant l'opération, de faire tenir le pouls du malade par un aide, car dès qu'il commence à battre, il est indiqué de xalentir l'injection. Il est bon en même temps de faire, par des pressions sur le thorax, une sorte de respiration artificielle. Après l'opération, il faut le plus rapidement possible, soutenir les forces

par des boissons chaudes et alcooliques, des frictions, etc.

La coagulation du sang n'est pas à craindre, si des précautions suffisantes sont prises. La pénétration de l'air dans les veines peut être évitée. Il semble cependant que de très petites quantités d'air puissent passer sans amener des accidents mortels. Mais si on voit se produire des signes d'asphyxie ou des symptômes nerveux, il faut modérer l'injection qui se fait trop vite. L'injection trop rapide peut tuer.

Il peut arriver que certains symptômes désagréables, vomissements, convulsions, frissons, maux de tête, se produisent sans qu'il

en résulte de conséquences graves.

En faisant une simple ponction à la veine, on s'expose moins à la

phlébite consécutive, que si on l'a complétement dénudée.

On a beaucoup discuté sur la nature du sang à injecter. Somme toute, le sang veineux paraît préférable au sang artériel, non-seulement parce qu'on l'obtient plus facilement, mais aussi par ce

qu'il est moins facilement coagulable.

Il faut l'injecter en nature et non le défibriner comme on l'a fait souvent, c'est une précaution inutile, puisqu'on a tout le temps d'injecter le sang normal sans qu'il se coagule, et on altère le sang bien évidemment par la défibrination; l'expérience a montré qu'avec le sang défibriné les résultats sont moins favorables. La quantité à injecter ne saurait être fixée à l'avance; elle doit être minime; 500 à 80 grammes suffisent. Il ne faudrait en aucun cas dépasser 100 grammes.

On a proposé d'injecter le sang d'artère à artère en mettant deux artères en communication directe; je ne sache pas que l'opération ait été faite d'homme à homme, a priori on ne s'en soucie guère. Peu d'amis, même dévoués, se prêteraient à cet échange; en outre

on ne saurait guère ce qu'on ferait.

On a proposé de faire communiquer le système veineux d'un individu avec celui d'un autre, par un système de tube, avec une seringue intermédiaire; nous ne conseillerons pas encore volontiers ce

sacrifice à l'ami généreux.

On a voulu employer le sang d'animaux pour la transsusion; le sang d'agneau et le sang de veau ont surtout servi. Les nombreuses opérations rapportées ont montré qu'elles pouvaient être faites sans accident et même avec bénéfice pour le malade.

Récemment encore, on a vu faire l'opération entre le système artériel d'un animal et le système veineux de l'homme. Le docteur Oscar Hasse, en Autriche, a fait douze fois cette opération, simplement en mettant en communication la carotide d'un agneau avec la veine médiane basilique du malade. Deux canules de verre réunies par un tube de caoutehoue étaient insérées dans le vaisseau.

A priori, cette opération, où on ne voit guère ce que l'on fait, ne nous séduit pas. Il a cu des succès. Ajoutons toutefois que cet auteur paraît disposé à abuser un peu de l'opération, car nous voyons parmi ses douze opérés des phthisiques, chlorotiques, un cancéreux, etc. Un seul cas d'anémic par hémorrhagie, pour insertion vicieuse du placenta.

Vient enfin une question : quel est l'appareil à employer pour la transfusion ? L'embarras pourrait être grand, car les instruments

sont nombreux.

Dans ce moment même, la paternité de ces derniers appareils est l'objet d'une potémique ardente, que nous n'essayerons pas de rendre. Ce qu'il faut savoir tout d'abord, c'est que la transfusion peut être faite avec une seringue simple et une canule insérée dans la veine, canule de trocart ou autre. Il faut seulement connaître la quantité contenue dans la seringue, et pousser lentement. beaux succès ont été obtenus par ce moyen, en particulier le cas très-remarquable du docteur Marmonier, père. Parmi les nombreux appareils proposés il faut rejeter ceux qui sont compliqués. Au premier rang parmi les meilleurs, il faut placer celui du docteur Moncoq, composé d'un réservoir ou entonnoir de verre, d'un corps de pompe, d'un tube adapté à une canule de trocart. Le sang est reça dans le réservoir de verre qui communique avec la pompe. Les parties essentielles de cet appareil sont exactement les mêmes que celles de l'appareil qui est dessiné plus loin. Mais pour déterminer le passage du sang du réservoir dans le corps de pompe, puis du corps de pompe dans la canule et la veine, il y a deux valvules à la pompe ou cœur de verre, comme dit M. Moncoq. C'est une véritable pompe aspirante et foulante.

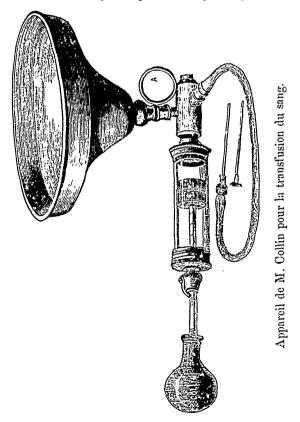
On a beaucoup disenté sur une modification saite par M. Mathieu, qui a placé le réservoir en un autre point, et sur un autre appareil du même sabricant. composé d'une poche de caoutchoue et de val-

vules ; invention réclamée par M. Casse, de Bruxelles.

Ce dernier appareil ne vant pas celui de M. Moncoq; il est fait de matériaux qui s'altèrent, il peut jouer imparfaitement, de l'air peut s'introduire, la quantité de sang est difficilement mesurée.

Eu revanche, un appareil plus récent de M. Collin est plus simple encore que celui de M. Moncoq, ce sont les mêmes pièces, if l'entonnoir qui est en mé al, mais il n'y a plus de valvules : immense avantage. Les valvules de ces instruments qui servent si rarement, s'altèrent, jeuent mal. Par un mécanisme ingénieux, très-simple, le courant est déterminé sans valvules. Dans la douille qui communique avec la cuve de métal et le tubé à injection, l'extrémité de la seringue jone à frottement; un trou latéral à l'extrémité la met en large communication avec le réservoir. Quand on a aspiré le sang du réservoir dans la seringue, on fait tourner la seringue dans la

douille d'un quart de cercle, et le trou latéral de l'extrémité vient se mettre en face de l'orifice du tube; on pousse le piston et on injecte sans obstacle, puis on revient en sens inverse pour prendre le sang dans le réservoir. Ces mouvements se font avec précision, et même, un ressort retient le piston, de telle sorte que la seringue ne puisse jouer que par la succession de ces mouvements; il ne peut y avoir de fausse manœuvre. La seringue contient 10 grammes. On sait donc exactement quelle quantité chaque coup injecte. On la purge



d'air avant l'opération, et même s'il reste un peu d'air, comme le piston ne peut aller tout au bout de sa course, il ne peut passer dans la veine et reste devant le piston où on le voit à travers le paroi de cristal. Cet appareil, très simple, très ingénieux, pourrait naturellement être employé pour l'injection des substances médicamenteuses dans les veines, si cette méthode passait dans la pratique, au moins pour le tétanos. C'est celui qui nous séduit le plus, parce qu'il est le plus simple. Aucun des instruments proposés pour faire communiquer le système veineux d'un homme avec celui d'un autre ne nous semble pratique. Nous ferions la transfusion avec une seringue ordinaire, comme M. Marmonier, plus volontiers qu'avec ces machines

compliquées; aussi apprécions-nous beaucoup celui-ei.

Quant aux cas où la transfusion est permise, nous voyons qu'il faut s'en tenir aux excellentes indications données par le docteur Moncoq: métrorrhagies puerpérales, ce sont les cas les plus fréquents et les plus favorables. Blessés, épuisés par l'hémorrhagie; on a pu même faire quelquefois cette transfusion, puis les blessés étant revivifiés, réveillés, on les a opérés avec succès. Quand les hémorrhagies dépendent de lésions constitutionnelles, la transfusion est de peu de ressource. On cite pourtant des cas heureux chez les hémophiles. Dans l'anémic et la chlorose les succès devienneut infiniment rares et leur valeur douteuse. En dehors de ces cas, la transfusion a été faite dans toutes sortes de conditions, et nous estimons qu'il faut accueillir avec une singulière réserve les tentatives de cet ordre.—Journal de médecine et de chirurgie pratiques.

Hôpital de la charité.—Service de M. Bourdon.

Affection Mitrale.—Digitaline.—Chez un malade atteint d'insuffisance mitrale avec irrégularité et petitesse du pouls, 140 pulsations, M. Bourdon employa la digitaline, granules de 1 milligramme, 4 par jour ; le douzième jour son pouls est tombé à 72 avec plus d'ampleur et de régularité ; il est temps d'arrêter car si l'on en continuant l'usage trop longtemps le pouls continuerait à se ralentir et le malade éprouverait des accidents. Dans quelques jours il sera bon de recommencer la digitaline si le pouls remonte à plus de 90 pulsations.

DIARRHÉE CHRONIQUE. Dans plusieurs cas de diarrhée chronique, résultat de mauvaises conditions hygiéniques, et après insuccès de l'électuaire de diascordium, 2 à 8 centig. par jour, il prescrit la potion suivante:

Le traitement par la viande crue avec abstinence absolue de graisse et de légumes, et en y adjoignant des lavements d'ipécacuanha, a parfaitement et très-rapidement réussi.

Coliques Hépatiques.—Pendant l'accès, il fait prendre des bains et des opiacés à haute dose ainsi que les pilules de belladone :

pour 30 pilules.

Commencer par une et augmenter jusqu'à 3 par jour. Aussitôt la crise passée, tous les deux ou trois jours:

Calomel...... 0,75 gr. vii

en une fois.

M. Bourdon ne fera commencer le traitement par les alcalins que dans 15 ou 20 jours, car l'usage prématuré de ce médicament pourrait provoquer un nouvel accès.

GRAVELLE URIQUE. Il recommande de faire beaucoup d'exercice et de manger d'es légumes frais. Il fait prendre aux repas comme boisson avec le vin :

en 10 paquets: un paquet par litre.

L'usage de l'acide benzoique est aussi recommandé chez ces malades, soit en potion :

Phosphate de soude, 2 grammes, 5ss Acide benzoïque, 1 gramme, gr. xv Potion gommeuse, 125 grammes, 5iv

par cuillerée à bouche, 4 ou 5 par jour.

Soit en pilules :

Acide benzoïque, 5 grammes. Div Conserves de roses, q. s.

pour 50 pilules

Commencer par 1 matin et soir, et augmenter jusqu'à 8 par jour.

ALBUMINURIE. M. Bourdon fait prendre d'abord des bains suffureux et institue le régime lacté ; lorsqu'il n'obtient pas d'améloration sous l'influence de ce traitement, il ordonne le suivant.

Teinture d'iode, 3 gouttes matin et soir dans de l'eau de riz pour former de l'iodure d'amidon, en augmentant progressivement jus-

qu'à 12 gouttes par jour.

pour 10 pilules.

En prendre 3 ou 4 au milieu de la journée.

Tous les 2 on 3 jours, purgation;

Scammonée, $\begin{cases} -dd = 0 & 50 \text{ centigrammes. gr. viii} \end{cases}$

Sous l'influence de ce traitement, l'anasarque diminue ainsi que appression. Dans les eas où l'oppression persiste, une application de ventouses sèches en triomphe généralement.

Angine de Poitrine.—Chez une malade qui a une angine de poitrine avec anévrysme de l'aorte, M. Bourdon a institué le traitement suivant :

A prendre dans la journée par cuillerées à bouche ; Puis le soir, dans du pain azyme.

Il fait faire en même temps à la région précordiale des injections hypodermiques de morphine, et, sous l'influence de ces différents moyens thérapeutiques, l'amélioration a été rapide.

NEVRALGIES. Il fait prendre le bromure de potassium à la dose de 2 à 4 grammes par jour.

Sur la région douloureuse, il fait appliquer un emplatre de jus-

quiame morphiné.

L'effet de cet emplâtre est si prompt et si efficace pour calmer les douleurs, que j'ai vu plusieurs malades en réclamer d'eux-mêmes l'application après en avoir éprouvé une première fois les heureux résultats.

Si la névralgie se montre chez un malade qui a eu des manifestations arthritiques, il est bon d'ajouter au traitement :

Teinture de colchique, 10 à 20 gouttes par jour.

SUR LE MODE D'ACTION DES INJECTIONS SOUS-CUTANÉES DE CHLORHYDRATE DE MORPHINE, par M. Chouppe.—Les résultats que je soumets à la Société de Biologie sont la conclusion de plus de 100 expériences faites sur moi-même, ce qui m'a permis d'analyser en détail un certain nombre de phénomènes subjectifs peu condus.

Je crois que l'on doit attribuer aux injections hypodermiques de morphine une action locale anesthésique. Voici les deux résultats

sur lesquels je m'appuie.

D'abord quand l'injection est faite loco dolenti, l'action de la mor phine se fait sentir plus vite (deux à deux minutes et demie environ) que quand on la pratique loin du siège de la douleur. De plus, quand l'injection est faite au point douloureux, la douleur cesse avant que l'on éprouve les effets généraux de la morphine. Quand au contraire elle est pratiquée en un point quelconque du corps, les

phénomènes généraux se manifestent les premiers, les malades épreuvent un bien-être notable, alors que la douleur, très-affaiblie du reste, se fait encore sentir sourdement.

La seconde preuve est plus directe, elle est fournie par l'étude des

sensations éprouvées au point même où est faite la piqure.

Une solution de chlorhydrate de morphine au trentième, injectée sous la peau, ne produit pas de douleur au point où elle pénètre. L'eau distillée donne lieu à des douleurs vives avec irradiations assez éloignées. La solution au cent cinquantième est très douloureuse, au cinquantième il n'y a pas de douleur. Il me semble impossible d'expliquer cette différence d'action autrement que par un effet anesthésique sur les nerfs du tissu sous-cutané.

L'action locale de la morphine étant pour moi bien démontrée, il me semble qu'il est toujours préférable de faire la piqure loco dolenti; de plus, qu'il est bien plus avantageux de se servir d'une solution concentrée, et que pour de faibles doses il faut injecter peu d'eau. Cependant, comme le résultat final est toujours le même, il ne faudra pas trop insister pour vainere des résistances individuelles.

--Gazette Médicule de Paris.

TIC DOULOUREUX GUÉRI PAR L'APPLICATION DE LA GLACE.— On sait combien est rebelle aux traitements le tic douloureux de la facc. Trousseau a bien insisté sur cette résistance aux médicaments et sur la nécessité de varier la médication. Aussi est-il important de signaler les succès obtenus.

Le docteur Walker soignait une dame qui avait épuisé toutes les ressources de la thérapeutique. Les injections sous-cutanées de morphine n'avaient jamais apporté qu'un soulagement momentané, et quand un médicament agissait ce n'était guère que pour quelques semaines, son action s'épuisant rapidement. Il y avait cinq ans que M. Walker soignait cette malade sans plus de succès lorsqu'il lut dans l'American Journal (janvier 1873) un cas de tic douloureux que le docteur Winternitz avait traité par les applications de glace. Il conseilla donc l'application de glace sur toutes les parties innervées par la cinquième paire, l'engageant à la maintenir aussi longtemps qu'elle pourrait la supporter, lui faisant garder en même temps un peu d'eau-de-vie dans la bouche. La douleur augmenta de violence tout d'abord, puis elle diminua peu à peu et un calme parfait fut obtenu. M. Walker conseilla de renouveler l'application des l'apparition des douleurs; il supposait qu'elles reviendraient le lendemain, ainsi que cela se produisait d'ordinaire. La douleur ne revint ni le leudemain ni le jour suivant, elle n'est plus jamuis réapparue.

-(Medical Record.)-J. de M. et de C. P.

CURE MÉTHODIQUE DES MALADES AFFECTÉS DU TŒNIA, par M. LABQULBÈNE.—Lorsque l'auteur s'est assuré que le malade a, depuis peu, des cucurbitains ou des fragments de tœnia dans les gardes robes ou quand il s'échappe par l'anus, malgré les efforts du sphincter anal, des fragments vivants de tœnia; M. Laboulbène fait préparer l'apozème suivant:

Ecorce sèche de racine de grenadier..... 60 à 90 gram. Jii à Jiii Eau pure....... deux verres.

Faites macérer vingt-quatre heures. Au bout de ce temps, ré-

duisez à feu doux, pour un verre seulement de liquide.

On donne ce verre de maceratum en une ou deux fois. Dès que le malade commence à éprouver un malaise dans l'abdomen, la sensation d'un corps qui remue ou se pelotonne (ecci est la recommandation essentielle), on donne hardiment l'huile de ricin à la dose de 15, 30, 60 grammes et jusqu'à 90 et 100 grammes en une, deux ou trois fois.

En agissant ainsi, le tœnia, d'après M. Laboulbène, est toujours rendu vivant et complet d'un seul coup.—(Journal de chimic méd.)

Bordeaux Médical.

DE L'EMPLOI THERAPEUTIQUE DU MONOBROMURE DE CAMPHRE, par M. BOURNEVILLE.—De ses expériences, qui lui permettent d'accorder au bromure de camphre des propriétés sédatives puissantes, le Dr. Bourneville croit peuvoir tirer, sous toutes réserves, les déductions suivantes:

lo. Le bromure de camphre diminue le nombre des BATTE-MENTS DU CŒUR et détermine une contraction des vaisseaux auriculaires (cobayes et chats);

20. Il diminue le nombre des inspirations;

30. Il abaisse la TEMPÉRATURE d'une façon régulière: dans les cas mortels, cet abaissement augmente jusqu'à la fin; dans ceux qui guérissent, on voit succéder à l'abaissement une élévation de la température qui revient à son chiffre initial, mais en un temps plus long que celui durant lequel l'abaissement s'est opéré;

40. Le bromure de camphre possède des PROPRIÉTÉS HYPNOTI-

QUES incontestables ;

50. Il ne parait pas y avoir accoutumance à ce médicament, et son usage détermine, au moins chez les cochons d'Inde et les chats

un amaigrissement assez rapide.

Le bromure de camphre paraît avoir donné de bons résultats dans les cas qui demandent une sédation du système nerveux : le delirium tremens, les convulsions de l'enfance, l'hystérie, la céphalalgie, l'insonnie, la chorée, la paralysie agitante.

Au point de vue pharmacologique, le monobromure de camphre,

dit M. W. A. Hammond, peut être donné sous forme de pilules avec conserves de roses comme excipient, ou en mixture avec du mucilage de gomme arabique et du sirop. La dose pour les adultes, varie de douze à trente centigrammes.

En injections sous-cutanées, le bromure de camphre peut être ad-

ministré au moyen de la formule suivante :

Monobromure de camphre	3	grammes.	Эii
Alcool			3ix
Glycérine			3 v

Cette solution ne produit aucun accident local et doit être injectée à la dose de trente à quarante gouttes seulement dans chaque point.

—Progrès médical. (Bordeaux Médical.)

CORPS ÉTRANGER DU RECTUM PRIS POUR UNE DYSSENTERIE, PAR M. LE DR. COCHU, MÉDECIN EN CHEF DE L'HOPITAL MILITAIRE D'AUMALE.

Le 19 mars 1868, à trois heures du soir, M. Cochu fut appelé afin de donner son avis sur un jeune homme traité pour une dyssenterie: on trouvait le sang dans les selles; mais il n'y avait pas de diarrhée; et le patient éprouvait des douleurs extrêmement vives à chaque effort de défécation. Le médecin traitant avait soupçonné la présence d'un corps étranger dans le rectum.

Il avait interrogé très-finement le malade qui niait énergiquement avoir introduit un corps étranger par l'anus, et n'admettait pas qu'il pût s'en trouver un accidentellement. La santé générale était excellente. Restait l'examen direct: M. Cochu introduisit le doigt profondément dans le rectum, et ne sentit rien. En le ramenant en bas, et dirigeant la pulpe dans tous les sens il rencontra, à la paroi postérieure au-dessus du sphineter interne, engagé dans la muqueuse, un corps lisse sur ses bords, rugueux au centre, se terminant en pointe aiguë du côté gauche du rectum. La pointe libre était très-acérée, et l'on pouvait à peine en supporter la pression. Il essaya de faire basculer ce corps qui se présentait en travers, et ne put y parvenir avec le doigt. Il prit alors une pince à pansements, et, la glissant le long de la face palmaire de l'index, pendant qu'il appuyait légèrement sur la pointe, il parvint à le saisir et pendant l'effort de traction, il perçut une crépitation qui fit supposer qu'il était, brisé. Il fut facile de l'extraire. C'était un fragment osseux de côte de bœuf.

Il avait été précédemment avalé, et déterminait depuis qu'il séjournait dans le rectum, des accidents hémorrhagiques qui en avaient

imposé pour une dyssenterie.—Mouvement médical.

DERMATOLOGIE ET SYPHILIGRAPHIE.

Gommes du voile du palais — (CLINIQUE COMPLÉMENTAIRE DE LA FACULTÉ PAR M. À. FOURNIER) HOPITAL DE LOURCINE.— Les gommes du voile du palais forment un groupe de lésions trèsimportant. La gomme ne diffère pas de ce qu'elle est ailleurs, c'est d'abord une tumeur solide qui plus tard se ramollit, s'ouvre et dégénère en une ulcération. Mais des conditions de siège lui impriment une allure particulière et déterminent des lésions spéciales.

A sa période de formation, tout à fait à son début, la gomme du voile consiste en une petite tumeur solide, dure, aphlegmasique, soulevant la muqueuse. Sa forme et son volume à cette époque sont comparables à un petit pois ou à une amande ; cette deruière forme est la plus commune, la tumeur étant aplatie comme elle. Le siège de cette production est variable, on la rencontre le plus habituellement vers la partie médiane du voile, indifféremment d'un côté ou de l'autre, on la voit aussi sur les parties latérales, sur les piliers, quelquesois sur les parties latérales et postérieures comprenant ou non la luctte ; quelquefois la luette seule est prise. Cette forme, cette période de formation, il est tout à fait rare de pouvoir la constater, à peine une fois sur trente ou quarante cas. Elle ne produit ni douleur, ni troubles fonctionnels; les malades ne s'en aperçoivent pas, ou n'y attachent aucune importance, et ne viennent pas consulter le médecin. Ce n'est que lorsque les tissus voisins commencent à être malades, à éprouver un travail phlegmasique que l'on commence à observer ordinairement les malades. 'A cette époque les gommes se présentent sous deux aspects, la forme circonscrite et la forme diffuse.

La gomme circonserite qui est la forme la plus rare, consiste en une tuméfaction du voile du palais d'aspect inflammatoire, de l'étendue d'une pièce de cinquante centimes ou de un trane, saillante, en forme de segment de sphère. La muqueuse en ce point est rouge, tendue, luisante. Le toucher donne une sensation de résistance qui indique qu'un néoplasme infiltre le voile.

Dans les cas les plus fréquents, on a affaire à la forme diffuse. Ici on voit une tuméfaction diffuse et plus ou moins étendue du voile; un tiers, un quart, les trois quarts du voile sont atteints, rarement

il est pris dans toute son étendue.

Ce voile malade est épaissi, rigide, mais il n'est pas possible d'y

percevoir une tumeur distincte.

En examinant avec soin coole, on y trouve cinq caractères principaux. Une déformation partielle, la régularité de l'arcade n'existe plus. La muqueuse sur une certaine étendue est d'un rouge sombre, tendue, luisante. Le voile est épaissi, il est quelquesois double, quadruple d'épaisseur. Il est dur, on sent par

le toucher qu'il est ainsi dans toutes ses parties, on ne peut sentir aucune tumeur distincte dans son épaisseur. Ce voile est enfin parsaitement rigide et fixe, il a perdu sa mobilité normale. Si la gomme doit parcourir tous les degrés de son évolution, tous ces caractères se modifient peu jusqu'au moment où s'opère le ramollissement. Le veile augmente un peu de volume, et il semble au toucher moins dur, plus œdémateux. Nous venons de passer en revue les signes objectifs; la maladie présente-t-elle des troubles fonctionnels?

La syphilide gommeuse du voile du palais, quoi qu'en disent certains auteurs, n'est précédée ni annoncée par aucun trouble général. D'autre part elle évolue à froid, sans réaction sur l'organisme, sans

fièvre, sans aucun trouble de la santé générale.

Les troubles locaux jusqu'au moment où nous sommes arrivés ont été très légers. Il n'y a presque pas de douleur, c'est de la gêne, un mal de gorge léger. La voix est un peu altérée, comme dans une légère angine, quelquefois il y a un peu de gêne dans la déglutition, des liquides surtout; quelquefois du reflux nasal, encore cela est-il infiniment rare, et voilà tout. Aussi les malades n'ont aucune inquiétude, et pour un mal de gorge si léger ne vont pas consulter le médecin. La gomme du voile du palais a donc un caractère d'insidiosité remarquable, cette apparente bénignité dissimule une gravité réelle, puisque tout à l'heure va se produire tout à coup une lésion sérieuse, irrémédiable. Nous allons passer en revue les accidents de cette troisième période, ou période d'ulcération.

La gomme se ramollit, s'ouvre sur un de ses points, s'ulcère. L'ouverture se fait presque toujours à l'insu du malade, pendant la mastication, quelquefois pendant le sommeil; tout à coup la voix s'est trouvée nasonnée, les liquides refluaient par le nez, les malades constataient que leur palais était troué. Mais il peut se présenter deux cas; ou le voile est perforé, et le trou s'agrandit assez rapidement, ou bien il ne s'est formé qu'un ulcère dont le fond, quelque mince qu'il soit, résistera. Le cas de destruction complète de part en part est le plus fréquent. Dans le cas d'ulcération non perforante, on voit un ulcère gommeux, creux, à bords nettement entaillés, à pie; il est entouré d'une auréole rouge, il est creusé dans des tissus durs et résistants, le fond est jaunâtre, bourbillonneux.

Quelquesois cet ulcère, surtout s'il est traité rapidement à ce moment, reste stationnaire, se répare et se cicatrise. Mais plus souvent il détruit la muqueuse postérieure du voile, et persore secondairement celui-ci. Nous dirons que d'ordinaire la gomme du voile du palais s'ouvre sur sa partie antérieure; cependant quelquesois cette ouverture se sait à sa partie postérieure.

Le second cas est celui où le voile est détruit dans toute son épaisseur, de part en part. Cette destruction a un aspect différent suivant le point où elle s'est produite. Si elle s'opère sur la partie marginale

du voile, elle l'échancre. Si elle se produit à la partie centrale, elle creuse un véritable trou, circonscrit par des parties saines. L'ulcère, quelle que soit sa forme, a toujours les caractères gommeux rapportés plus haut. Dans un cas, c'est une bande ulcéreuse ; dans l'autre, c'est un canal ulcéreux, creusé dans un tissu dur, rougeatre, à parois jaunâtres ou blanchâtres. Cette ulcération s'étend aux parties infiltrées par le néoplasme, mais pas au delà, excepté dans certaines ulcérations à marche phagédénique dont nous parlerons plus tard. Les tissus disparaissent sans laisser de trace par une sorte de destruction moléculaire; ces éléments dissociés sont emportés par la salive, crachés ou avalés. Le travail destructeur arrêté, que restetil ? Une echanerure marginale du voile portant sur les piliers, sur l'arcade même, pouvant avoir enlevé la luctte, ou bien une perforation qui suivant son siège sera ou ronde vers la ligne médiane ou ovalaire sur les parties latérales dans les piliers. La dimension varie de la grosseur d'un stylet à celle d'une sonde de trousse, rarement elle atteint le diamètre d'une amande d'abricot : M. Fournier en a vu une qui mesurait trois centimètres dans un sens et un centimètre dans l'autre.

Une forme presque aussi fréquente que la perforation, c'est la division en rideaux; le voile est déchiré de bas en haut, divisé en deux lambeaux latéraux, qui, grâce à la rétraction musculaire, s'écartent l'un de l'autre. Bien moins souvent enfin on observe la destruction presque complète ou complète du voile. La lésion paraît du reste plus considérable qu'elle n'est toujours à cause de la rétraction musculaire. Après avoir ainsi décrit les lésiens anatomiques, M. Fournier a minutieusement décrit les troubles fouctionnels qui en résultent; nous ne pouvons, faute d'espace, en dire qu'un mot. Ces troubles à peine marqués dans le cas d'échancrures marginales peu étendues, deviennent dans les autres cas deux infirmités gênantes et dégoûtantes. La voix prend un timbre nasonné, désagréable, confus et même inintelligible. Les aliments refluent par les fosses nasales, surtout les boissons et aliments liquides, et sont rejetés par les narines.

Ces deux phénomènes sont proportionnels à l'étendue de la perte subie par le voile du palais. Ils varient aussi suivant le siège, la forme et l'âge de la lésion. Ces troubles sont plus marqués avec une perforation centrale; ils n'existent pas du tout si la luette seule a été détruite. Les perforations rondes donnent lieu aussi à des troubles plus marqués que les ovalaires. Enfin, lorsque la lésion vient de se produire, les troubles ont leur maximum d'intensité; plus tard le malade a fait son éducation pour avaler, car le trouble vocal ne peut être modifié. Dans le cas de perforation petite ou moyenne, il y a d'ordinaire, par l'effet du temps, une grande atténuation de ces symptômes pour ce qui regarde la déglutition. On

observe aussi de la douleur, du ptyalisme, une altération de l'ouïe. La douleur qui n'existait pas aux premières époques de la gomme,

est apparue avec l'ulcération.

Ces lésions ne se compliquent en général d'aucun engorgement ganglionnaire, quelquesois cependant on a trouvé des ganglions périhyoïdiens, légèrement tumésés. Si l'on observe quelquesois de la pâleur, de l'alanguissement, cela tient à la difficulté de l'alimentation, et à l'état moral du malade inquiet et chagrin.

Si le malade n'était pas traité, il est probable que l'uleération s'étendrait ou persisterait fort longtemps. A l'aide du traitement, la cicatrice se ferme vite, elle est quelquefois malheureusement vicieuse et il persiste toujours une perte de substance définitive. Enfin, quelquefois la cicatrice peut de nouveau s'uleérer, et cela plusieurs

fois.

La seule partie difficile du diagnostic, c'est d'établir les diffirences qui existent entre les ulcères gommeux du voile du palais et la scrofulide ulcéreuse de cette même région. La considération des signes objectifs a conduit à bien peu de chose. Les bords de l'ulcère scrofuleux seraient moins taillés à pie, moins adhérents, moins déchiquetés; le fond en serait moins jaune, plus rouge, plus saignant, plus granuleux. Dans la scrofule, le fond du pharynx serait primitivement atteint.

D'après M. Fournier, c'est d'une autre façon qu'il faut procéder, c'est sur quatre ordres de considérations qu'il faut chercher à faire reposer le diagnostie:

10 Notion des antécédents du malade et symptômes concomitants; 20 Antécédents de la lésion, début brusque chez le syphilitique, début progressif chez le scrofuleux;

30 Evolution generale différente;

30 Influence du traitement spécifique, qui modifie rapidement la lésion syphilitique, tandis que la scrofule est à peine atteinte par l'iodure de potassium. Enfin, il est des cas où, il faut l'avouer, le diagnostic différentiel est impossible. Nous connaissons les dangers auxquels expose la gomme du voile du palais; il faut ajouter pour le pronostic que pris à temps cette syphilide guérit toujours, rétrograde devant le traitement, qui doit toujours être essayé.

L'expérience a donné des règles fixes pour le traitement. Il n'y a pas à choisir, le remède héroïque c'est l'iodure de potassium, il ne faut pas lui adjoindre le mercure. Il ne faut pas apporter à cette médication le moindre retard. Il faut prescrire l'iodure à hautes doses; le premier jour il faut débuter par 2 ou 3 grammes, il faut frapper un grand coup: une destruction du voile sans cela est imminente. Si le mal ne paraît pas influencé par cette dose de 3 grammes, il faut l'augmenter chaque jour et donner ainsi 4, 5 ou 6 grammes, quotidiennement; sous l'influence de semblables doses, le ma-

lade éprouvera les phénomènes de l'iodurie, tels que coryza, larmoiement, céphalalgie, bouffissure des yeux; mais cela est peu de chose, il faut éviter une infirmité.

Les deux écueils, causes d'insuccès, c'est l'intervention trop tar-

dive, ou l'intervention trop timide.

Le traitement local est ici secondaire, il est inutile à la période initiale, il ne peut avoir quelque influence qu'à la période d'ulcération. Celui que conseille M. Fournier est le suivant:

10 Badigeonnages bi-quotidiens de l'ulcère avec la teinture

d'iode.

20 Gargarisme émollient ioduré, ainsi formulé:

M. Fournier proserit formellement toutes les cautérisations énergiques (acide nitrique, nitrate de mercure, chlorure de zine), il les

a toujours vues produire les plus fâcheux effets.

Si la perforation est faite, il faudra inaugurer ou continuer le traitement pour sauver le plus possible des restes du voile. Si la perforation est petite, on pourra espérer sa réparation intégrale, grâce au traitement général et à des attouchements répétés avec la teinture d'iode et le nitrate d'argent.

Si la perforation est un peu étendue, elle ne peut plus être réparée que par un moyen chirurgical ou un appareil prothétique.

-J. de M. et de C. P.

D. Ed. Bassereau.

Hopital Saint-Louis.—Service de M. le professeur Hardy.

Acné simple induné.—Affection caractérisée par des pustules pointues avec base plus ou moins indurée, et rougeur au pourtour. Son siége particulier est à la figure et au trone; elle n'a pas de tendance à se généraliser, après sa guérison il reste des cicatrices analogues à celles de la variole. Ces différents caractères prouvent que ce n'est pas une affection de nature dartreuse : c'est une inflammation locale de la peau.

A cause de son siège sur des parties découvertes, les médecins sont souvent appelés à les traiter, surtout chez des jeunes filles; malheureusement il est souvent très difficile de les en débarrasser.

Pour M. Hardy le traitement de l'acné doit être essentiellement substitutif; voici celui qui lui a le mieux réussi en pareille circonstance:

Un bain sulfuré assez prolongé tous les deux jours.

Solution pour usage externe:

Sulfure de potassium } aa 10 gramm. 3iiss Eau...... 300 — 5x

Une cuillerée à bouche dans un verre d'eau pour laver, matin et soir, les endroits couverts de pustules d'acné.

Au bout de 15 jours de ce traitement, il reste encore de la rou-

geur, mais les pustules ont généralement disparu.

Dans les cas rebelles, qui résistent à la médication précédente, M. le professeur Hardy, par l'usage de bains très prolongés d'eau sulfureuse calcique (tels qu'on les administre aux caux minérales de Louèche en Suisse), a vu se produire une éruption artificielle dont la guérison était suivie d'une amélioration considérable dans l'évolution des pustules d'acné.

Ce traitement peut s'employer à toutes les eaux sulfureuses de

composition analogue.

OPTHALMOLOGIE.

LES QUATRE COLLYRES PRINCIPAUX USITÉS DANS LE TRAITE-MENT DES AFFECTIONS OCULAIRES, par M. Fano. Les collyres forment la base du traitement de la plupart des affections oculaires; et pour un grand nombre de celles-ci, cette médication locale dispense de traitement général. Mais, si ces topiques rendent journellement de grands services, il faut savoir en discerner l'application, ne pas les preserire au hasard; car tel agent, d'une efficacité incontestable dans certains cas, devient nuisible dans l'autre.

Ce que je viens de dire de la nature de la substance qui entre dans la composition du collyre n'est pas moins vrai pour la dose du médicaments; tel collyre doué de propriétés en quelque sorte spécifiques, si l'agent qui en fait la base y entre dans des proportions convenables est impuissant lorsque la dose est amoindrie, et devient nuisible lors-

que la dose est trop forte.

Pour mettre le praticien à l'abri de toute erreur dans le choix des collyres, il ne doit pas surcharger sa mémoire d'un trop grand nombre de formules. Il est nécessaire qu'on ne le contraigne pas d'avoir présentes à l'esprit une foule de formules; il faut simplifier pour lui cette partie de la thérapeutique oculaire. La même réflexion s'applique aux spécialistes dont les cliniques sont encombrées d'un bout de l'année à l'autre par de nombreux malades. Lorsque, dans une clinique comme celle que nous dirigeons, certaines consultations comprennent plus de cent patients, les séances se prolongeraient audelà du possible s'il fallait multiplier les formules.

Une expérience acquise par l'observation de milliers de sujets qui

ont été examinés par moi, depuis quinze ans, m'a permis de réduire à quatre principaux collyres, tous les agents de ce genre que réclame la thérapeutique oculaire. Ce sont :

Le collyre à l'atropine.

Le collyre à l'azotate d'argent cristallisé.

Le collyre au sulfate de zinc

Le collyre au laudanum.

10. Collyre à l'atropine.— Le collyre à l'atropine est indiqué dans deux affections de l'œil: l'iritis et les ulcerrations de la cornice. Il doit être prescrit à la dose de 5 centigrammes de sulfate neutre d'atropine pour 30 grammes d'eau distillée. Je ne saurais tropinsister sur un fait qui est d'une importance capitale: si l'on veut obtenir de cette médication de bons résultats, avoir du sulfate neutre d'atropine de bonne qualité et de préparation récente. Dans les officines où le débit de ce médicament est restreint, on conserve pendant longtemps du sulfate l'atropine qui a perdu en vieillissant sa puissance mydriatique, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en expérimentant sur un œil sain.

L'instillation du collyre, même au moyen du compte-gouttes, offre parfois des difficultés, surtout lorsque le malade est entouré de personnes peu intelligentes, et à plus forte raison lorsqu'il est privé de toute assistance. De plus lorsqu'on emploie un collyre, le médicament ne fait que passer sur la conjonctive et sur la cornée. L'absorption est mieux assurée, lorsque le sujet plonge l'œil pendant plusieurs minutes dans une solution aqueuse de sulfate d'atropine-Le collyre précédent sera donc toujours remplacé avantageusement

par un bain d'wil avec la solution suivante :

La durée de chaque bain d'œil est de cinq minutes. On se sert d'une œillère que l'on remplit jusqu'au bord avec la solution; le patient a soin de teuir les paupières ouvertes dans l'eau atropinée et de diriger l'œillère de façon à ne pas répandre le liquide; c'esta-dire qu'au lieu de porter l'œillère à la hauteur de l'œil, en basculant le petit vase comme le font quelques personnes, il baisse la tête pour aller à la rencontre de l'œillère.

Si le collyre à l'atropine rend les plus grands services dans le traitement de l'iritis et des ulcérations de la cornée, il est essentiellement nuisible dans les conjonctivites et dans les hyperhémics

simples de la conjonctive.

Nous parlerons des autres collyres dans le prochain numéro.—Revue de Thèr. M. C.

GYNECOLOGIE.

INFLUENCE SUR LE FŒTUS DES INHALATIONS CHLOROFORMI-QUES PENDANT L'ACCOUCHEMENT, par Zweifel.—Zweifel (Berliner klin. Wochenschrift) ayant observé que les enfants nés d'un accouchement pendant lequel le chloroforme avait été administré à la mère étaient fréquemment ictériques, fut conduit à rechercher si l'anesthésique pouvait parvenir jusqu'à l'enfant et être suivi jusqu'à lui, ce qui pourrai expliquer la grande quantité d'enfants ictériques venant de mères chloroformées.

Zweifel chercha d'abord le chloroforme dans le placenta; celui-ci fut lavé avec soin, coupé en petits morceaux, mis dans une cornue et distillé au moyen du bain de sable. En procédant ainsi, il obtint une odeur appréciable de vapeur chloroformique; pour plus de sûreté, il chercha cet agent par les réactifs, et dans tous les cas il en trouva des traces. Il passa alors à l'examen de l'urine des cufants dont les mères avaient été chloroformées, et sans exception il y trouva du chloroforme.

Dans un cas d'anesthésie de la mère par le chloroforme, le pouls fœtal diminua subitement de fréquence et les bruits du cœur devinrent à peine perceptibles; on dut, pour sauver l'enfant, hâter la terminaison du travail.

En somme, Zweifel conclut de ses recherches que le chloroforme inhalé par la mère passe au fœtus, qui est anesthésié avec elle. La narcose étant contre-indiquée chez les enfants, l'auteur se propose de poursuivre ses recherches pour voir jusqu'à quel point elle peut être produite sans danger pour l'enfant.—London med. Rec. (Lyon medical.)

CRAYONS D'IODOFORME POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES UTÉRINES.—M. Gallard prescrit des crayons d'iodoforme que l'on peut laisser à demeure dans la cavité du col de l'utérus en les maintenant à l'aide d'un tampon de ouate porté au contact du col utérin. Ces crayons sont employés avec avantage dans le cas d'ulcération superficielle du col ayant envahi sa cavité. M. Godin, pharmacien, a donné la formule suivante de ces crayons:

J doforme très-finement pulvérisé..... 10 grammes. 3iiss Gomme arabique pulvérisée...... 50 centigrammes. gr. viiss

Mucilage q. s. pour consistance pilulaire.

Divisez en dix cylindres égaux de 4 centimètres de longueur; faites sécher à l'air 24 heures. Chaque crayon contient 1 gramme d'iodoforme et 5 centigrammes de gomme arabique. Ces cylindres sont durs et résistants; on peut les manier et les diviser en morceaux sans les briser. Ils se désagrégent dans l'eau à la température nor-

male et à plus forte raison dans la cavité utérine. Pour conserver ces crayons, il est nécessaire de les tenir à l'abri des rayons lumineux qui altèrent, comme on sait, l'iodoforme. (Annules de gynécologie.) (Journ. de Méd. et de Chir. Pr.)

CHIMIE ANALYTIQUE.

RECHERCHE QUALITATIVE DE L'ARSENIC DANS LES SUBSTANCES ORGANIQUES ET INORGANIQUES.—Note de MM. Mayençon et Bergeret, présentée par M. Ch. Robin à l'Académie des sciences.

Le procédé que nous avons l'honneur de soumettre au jugement de l'Académie peut nous le croyons, remplacer l'appareil de Marsh dans un grand nombre de cas. Il se fonde sur une réaction de l'hydrogène arsénié, sur le bichlorure de mercure, dont l'explication a été donné par II. Rose:

6 Hg Cl + As H = 3 Hg2 Cl + As + 3 H Cl.

Pour appliquer notre procé lé, nous introduisons du zinc pur dans un petit flacon renfermant de l'eau distillée additionnée d'acide sulfurique pur et nous en fermons incomplétement le goulet avec un tampon de coton cardé, afin d'éviter que des gouttelettes de la liqueur ne soient projetées hors du flacon; nous obtenons ainsi un dégagement d'hydrogène exempt d'arsenie et sans action sur le papier imbibé de la solution hydrargyrique. Nous plongeons ensuite dans le flacon une baguette de verre trempée dans une solution d'arséniate de potasse, ou dans tout autre composé soluble d'arsenie ne renfermant pas d'acide azotique. Nous exposons le papier réactif humide aux vapeurs qui s'en dégagent: une tache jaune citron apparaît d'autant plus promptement que le dégagement gazeux est plus rapide et le composé arsénical plus abondant.

Par ce procédé on parvient promptement et aisément à révéler la présence de l'arsenie dans un grand nombre de produits naturels pharmaceutiques et de réactifs réputés purs.—Gazette Médicale.

TOXICOLOGIE

Note sur deux cas intéressants d'empoisonnement par le chiloral, par le Dr. Anstie.—Dans le premier cas, il s'agit d'un homme qui, pendant plusieurs mois, prit chaque jour du chloral; la dose était de huit grammes. Parmi les troubles qu'il présentait, le Dr. Anstie note les suivants comme n'ayant pas encore été signalés:

10. Douleurs dans le voisinage des articulations, ressemblant à

celles de l'alcoolisme chronique (douleurs rares, du reste, dans l'intoxication alcoolique) Ces douleurs ne suivent pas le trajet des nerfs comme dans les névralgies, elles ne siégent pas dans les jointures mêmes, comme dans le rhumatisme; elles forment un cercle entourant le membre au-dessus et au-dessous de l'article. On retrouve ce symptôme dans le cas où il y a eu chus prolongé des inhalations de chloroforme. Pour le Dr. Anstie, ce scratt excore là une preuve en faveur de la décomposition du chloral dans le sang;

20. On sait déjà, mais très peu savent, que le chloralisme chronique produit l'intolérance de l'alcool. L'insomnie, accompagnée de sécheresse de la peau, est combattue avec avantage par de petites

doses répétées d'aconit.

M. Anstie rappelle à ce propos l'abus de chloral que l'on fait en

Angleterre.

Le deuxième cas est une paraplégie incomplète chez une femme de trente huit ans. Le médecin ne pouvait découvrir la cause de l'affection, et tout traitement était resté sans effet, quand à bout d'expédients il fit suspendre le chloral dont cette dame se servait depuis longtemps comme hypnotique; la paralysie disparut.—; The Practitioner et Gazette hebdomadaire de méd. At de chir. (Bordeaux Médical.)

-:o:-VARIETES.

COUR D'APPEL DE POITIERS. (Chambre des appels de police correctionnelle.—Audience du 24 juillet 1874.) Exercice illégal de la médecine.—Le prévenu qui comparaît devant la Cour est le médecin de contrebaude dont on annonçait, il y a quelques jours, la condamnation à Bressuire à cinq ans de prison, cinq ans de surveillance et 3,800 fr. d'amende.

Le sieur Giraud,—c'est son nom,—nó au Val d'Oisans (Finistère), habite depuis très-longtemps Leudun, où son père était con-

nu sous le nom d'Augier, comme herboriste en plein vent.

Girand a voulu succéder à son père, non-seulement sous le sur-

nom d'Augier, mais à titre de vendeur de simples.

Il a donc parcouru la contrée, l'exploitant comme herboriste, mais l'exploitant surtout,—c'est ce qui a fait son malheur,—comme médecin et comme pharmacien, s'étant décerné à lui-même son diplôme.

Plusieurs délits pour exercice illégal de ces deux professions, commis à Londun, à Chinon, etc., lui out valu des condamnations qui

n'out pu le décider à interrompre le cours de ses opérations.

Une affaire plus grave que les autres l'a amené devant le tribunal de Bressuire.

Il avait soigné la famille Daviau, composée de trois personnes, le mari, la femme et le fils. La femme Daviau mourut tout d'un coup. On crut tout d'abord à un empoisonnement, mais après une expertise de MM. Poirault et Malapert, on acquit la certitude que cette femme avait succombé à un transport au cerveau. La famille Daviau avait payé 45 fr. les soins qu'elle avait reçus de Giraud.

Cette circonstance attira l'attention de la justice, et on apprit que Giraud avait soigné plusieurs familles dans l'arrondissement de Bressuire, promettant pour ses cures monts et merveilles, toujours moyennant finances. Il se disait l'associé d'un savant herboriste de Nantes...voire de Bordeaux, et se prétendait envoyé par le Gouvernement! pour soigner les malades. Il se déclarait des aptitudes spéciales pour extraire des vers de sept pieds et demi, ayant la tête de la sangsue et la queue de la vipère. Il allait jusqu'à se faire fort—horresco referens!—de faire grouiller sur une table un cancer vivant enlevé à une femme!

En outre, Giraud ne se privait pas d'appliquer aux pharmaciens

diplômés les épithètes les moins honorables.

Quatorze ans de pratique lui avaient fait d'ailleurs une clientèle nombreuse, et le parquet de Bressuire n'avait pas relevé à sa charge

moins de vingt-trois délits.

La Cour s'est montrée pour lui plus indulgente que ses premiers juges, et après la plaidoirie de son défenseur, Me. Broussard, a réduit sa peine à trois ans de prison et 800 fr. d'amende, l'exonérant, en outre, de la surveillance de la haute police, et fixant à quatre mois la durée de la contrainte par corps.

Le pauvre Girand méritait d'ailleurs quelque pitié, car si, comme praticien, il est fort à blamer, comme mari il est bien à plaindre.

Jeune encore, à trente-quatre ans, pendant un séjour qu'il fit... à Fontevrault ou ailleurs, il eut la douleur de perdre sa première femme. Une fois rendu à la liberté... du mariage, il se décide à convoler en secondes noces avec une jeune fille de vingt ans. L'évènement allait s'accomplir; il s'accomplit même, le 14 mai, à la mairie. La cérémonie veligieuse devait avoir lieu le 15.—Au moment où il partait pour l'église, les gendarmes intervinrent et lui exhibèrent un mandat d'amener... de nature à le faire entrer dans de tout autres liens que ceux d'une union nuptiale.—(Union Médicale.)—Bordeaux Médical.

SERMENT DES APOTHICAIRES DU MOYEN-AGE.—Dans an ouvrage fort intéressant sur les Métiers de Paris, qui vient de paral. e, M. Ch. Desmaze, entre autres pièces curieuses donne le serment des apothicaires au moyen âge.

Serment des apothicaires.—Ie prends à témoin, devant tous, Dieu créateur de l'univers, en trois personnes, que j'observerai toute

ma vie ce qui suit :

Je vivrai et mourrai dans la foi chrétienne; j'honorerai mes parents, j'honorerai les médecins et maîtres sous lesquels j'ai étudié. Janiais je ne dirai d'injure aux anciens de notre ordre, ni à d'autres. — J'embellirai de mon mieux la dignité de l'art. Je n'en révélerai pas les secrets.—Je ne ferai rien imprudemment ni par espoir de gain.—Dans les maladies aiguës, je ne donnerai pas de purgatifs sans l'ordre du médecin.—Je ne toucherai les parties secrètes que pour y appliquer les remèdes. Je garderai le secret des malades.— Je ne donnerai pas de poison et je n'en laisserai pas donner, même à mes enuemis.—Je ne donnerai pas de remède abortif, même pour provoquer l'expulsion du sœtus, si ce n'est sur l'ordre des médecins.—Je ne substituerai janiais de remèdes sans leur avis.—Je désaprouverai la pratique suneste des empiriques.—Je ne refuserai à personne mon concours légitime.—Je ne garderai pas daus ma pharmacie les médicaments gâtés ou mal préparés.

En faisant et observant ces règles, que Dieu m'assiste. Ainsi soit-il. (Si les pharmaciens de nos jours prêtaient et surtout observaient un tel serment, la société, croyons-nous, n'en irvit pas plus

mal.)

Danger de la libre pensée en fait de rage.---On lit dans l'Echo de Londres :

" Le fameux marchand et éleveur de chiens de New-York, M.

Butler, vient de mourir.

"Il avait professé toute sa vie le scepticisme le plus absolu vis àvis de la rage, prétendant que c'était une simple affection nerveuse, et que la morsure d'un chien enragé ne pouvait causer la mort que lorsque la peur s'en mêlait et arrivait à son paroxysme. Malheureusement, il a éprouvé par lui-même combien sa théorie était erronée.

"Cette mort a causé une grande émotion dans la ville, et l'on a aussitôt abattu tous les chiens, au nombre de cent deux, qui compo-

saient son stock.

"On ignore, en esset, quel est celui d'entre eux qui a causé la mort de son maître. Celui-ci, pour montrer combien il regardait comme certain que l'on pouvait se saire mordre impunément par n'importe quel animal, pourvu que la crainte de la mort ne vînt pas déranger l'esprit, se saisait mordre tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ses pensionnaires.

"Peut-être plusieurs même étaient-ils enragés : c'est grand dommage, car sa collection d'échantillons de la race canine était peut-

être la plus belle connue. ".-Revue de Thérapeutique.

TRANSMISSION DE LA SYPHILIS.—Un fait malheureux, et qui intéresse au plus haut point l'hygiène professionnelle, s'est produit,

il y a quelque temps, dans une des grandes verreries de notre ville. Cinq ouvriers, peres de familles, ont contracté la syphilis en mettant leur bouche en contact avec des tubes dans lesquels un ouvrier récemment embauché avait soufflé. Cet individu avait les lèvres pleines de plaques muqueuses: on a su depuis qu'il avait été obligé de quitter une usine du nord, parce que ses camerades ayant appris qu'il avait du mal dans la bouche, ne voulaient plus souffler après lui. (Gaz. mèd. de Bordeaux.)

----:0:----MEMORIAL THERAPEUTIQUE.

CAMPHRE DANS L'ÉRYSIPÈLE, par DELPECH.—Badigeonner les surfaces malades avec la solution dont se sert la plupart des pharmaciens pour camphrer les vésicatoires; le camphre et l'éther y sont à poids égaux. (Gaz. des hôpitaux)—Lyon Médical.

TRAITEMENT DU PRURIT VULVAIRE.

On peut prescrire des lotions alumineuses selon la formule suivante :

 Alun
 4 grammes
 5i

 Eau d'orge
 500
 - lbi

 M. Hardy emploie souvent la formule suivante :
 Sublimé
 1 gramme
 gr. xv

 Eau distillée
 100
 - 5iii Эv

 Alcool
 Q. S.

Une cuillerée dans un verre d'eau tiède.---Eviter, en se lavant, de frotter les parties. Dans le prurit vulvaire qui accompagne si souvent la grossesse, Danyau employait la formule suivante:

-Bordcaux Médical.

couenneuse. (Ibid.)

LE JUS DE CITRON DANS LA DIPHTHÉRIE, par REVILLOUT.— Pur, à haute dose, en gargarisme, le jus de citron guérit l'angine

TRAITEMENT DE LA PHLEGMATIA ALBA DOLENS PAR LA TÉRÉ-BENTHINE.—Le docteur Capeuran cite onze cas de phlegmatia alba dolens, dans lesquels il a employé avec avantage la térébenthine intérieurement et extérieurement. Les applications extérieures étaient faites au moyen de compresse de flanelles imbibées d'essence; les doses prises à l'intérieur ne sont pas indiquées.

Dans plusieurs cas on adjoignit à ce traitement le fer; l'ammonia-

que, le chlorate de potasse et la poudre de Dover.

(Gaz. méd. deParis.)—Idem.

PRURIRT ET AFFECTIONS PRURIGINEUSES.—Contre toutes les affections prurigineuses de la peau, M. Vidal preserit l'hydrate de chloral en lotions:

2000

LE SANG CHAUD DANS LA PHTHISIE.—On applique en ce moment sur une large cehelle, en Amérique, la théorie du docteur de Pascale, pour la guérison de la phthisie et de l'anémie au moyen de l'absorption, par les voies digestives, du sang fraîchement tiré. A Brigthon, Massachussets, on peut voir, le matin, des centaines de patients qui attendent leur tour à l'abattoir pour avaler une tasse de sang chaud.

Le docteur de l'ascale vient de publier dans le Medical Press une lettre dans laquelle il annonce avoir trouvé un moyen de dessécher et de pulvériser ensuite le sang sans lui faire rien perdre de ses qualités et de manière à le faire prendre en poudre aux malades, ce qui est bien moins répugnant, et de fait on peut leur faire absorber ainsi le sang, sans même qu'ils se doutent de ce que c'est. De nombreux

cas de guérison ont été obtenus de cette manière.

(The Press and St. James Chronic .-- Mouvement Medical.

[Nous connaissons depuis longtemps, par expérience, les effets du boudin, nous est avis que le sang ea pouure produira les mêmes résultats merveilleux.] Réd.

TRAITEMENT DE L'ORCHITE BLENNORRHAGIQUE PAR LA COM-PRESSION; par TACHARD.—L'auteur comprime le testicule sur la cuisse correspondante à l'aide d'un bandage roulé; une épaisse couche de ouate enveloppe préalablement le testicule; si les irradiations réflexes douloureuses sont fortes, injections hypodermiques de chlorhydrate de morphine.—Révue médicale de Toulouse. Lyon médical.

Poudre désinfectante (Dr. Demarquay).

Permanganate de potasse en poudre	20 g	ramme	s. 3v
Amidon en poudre	25	_	3vi
Craie pulvérisée	20	_	3v

Mêlez.—Cette poudre est conseillée pour panser les plaies à odeur fétide, comme certaines plaies cancéreuses, par exemple.

(Bordeaux Médical.)

POMMADE AU CALOMEL POUR PANSEMENT DU CHANCRE SYPHILITIQUE.—M. Mauriac, à l'hôpital du Midi, préconise pour tout pansement sur le chancre infectant la pommade suivante:

Si le chancre est enflammé, il faut ajouter quelques centigrammes d'extrait d'opium.

L'UNION MEDICALE DU CANADA.

MONTREAL, OCTOBRE 1874.

LA VACCINATION A MONTREAL.

Une assemblée des médecins de cette ville a eu lieu mardi, le 15 Septembre, à 3h. P. M. à l'Ecole Normale Jacques Cartier, aux fins de prendre en considération un certain cas de vaccination qui a été reproduit au moyen de la photographie et de dessins que l'on a fait circuler par la ville dans le but de montrer au public les mauvais effets du vaccin. Près de soixante membres de la profession médicale de cette ville étaient présents à cette réunion.

Le Dr. Hingston fut élu président et les Drs. Roddick et Grenier,

secrétaires.

Le Président donna lecture de la circulaire convoquant l'assemblée et pria le Dr. Larocque qui avait pris l'initiative à ce sujet d'expli-

quer le but de la réunion.

Le Dr. Larocque commença par remercier les membres de la faculté qui avaient bien voulu se rendre en si grand nombre à son invitation. Il dit que cette assemblée est appelée à donner son opinion sur les prétendus mauvais effets du vaccin dans un cas inoculé par lui-même.

Au mois de mai dernier, il inocula une génisse avec du vaccin animal de Beaugeney et, le 22 Juillet dernier, il se servit de la lymphe provenant de cette source pour vacciner l'enfant de F. X. Labelle,

demeurant rue Amherst. La mère de l'enfant n'est pas allée, au bout de huit jours, ainsi qu'il lui avait recommandé, donner des nouvelles de sa vaccination, mais au bout de 15 à 18 jours la mère est allée raconter au docteur que le Dr. Jacques lui avait dit que le bras de son enfant allait pourrir par suite de l'inoculation du virus vaccin. Le Dr. Larocque recommanda à la mère d'enlever le bandage qui entourait le bras de l'enfant et de rester sans crainte. Il n'y avait rien d'extraordinaire dans le cas en question, si ce n'est un excès de suppuration que l'on peut attribuer au tempérament scrofuleux de l'enfant.

Plusieurs médecins l'ont examiné et pourront faire connaître leur

opinion à l'assemblée.

Le Président dit que comme il est entendu que l'on ne doit pas discuter la question de la vaccination elle-même, mais seulement un fait particulier et unique, il suggère que chaque orateur ne parle que cinq minutes, ce qu'il considère comme plus que suffisant à chacun pour donner son opinion sur le cas en litige.

Il s'élève une légère discussion à ce sujet et finalement il est résolu de ne s'occuper que du cas en question et que chaque orateur

ne devra parler plus de ciuq minutes.

Le Dr. Lussier prit alors la parole et dit que la photographic à laquelle en a fait allusion au début de la séance, lui parait exagérée et il trouve qu'elle ne rend pas exactement l'état du bras de l'enfant Labelle. Il a vu le cus le lendemain où la photographie a été prise et il a trouvé la plaie mauvaise, cependant il n'attribue pas l'inflammation excessive du bras à l'inoculation du vaccin, mais

au tempérament scrofuleux du sujet.

Le Dr. Coderre se leva à la suite et en appela à la courtoisie et à la loyauté de ses confrères pour l'entendre. Il se prouonça contre le système de vaccination compulsoire, et dit que le cas maiutenant soumis à la délibération de l'assemblée est un exemple frappant des conséquences funcstes de ce système déplorable. il a vu l'enfant, et il affirme de la manière la plus positive que la photographie en question représente exactement l'état du bras de l'enfant au moment où il a été photographié. Quant aux parties colorices, il dit que les couleurs sont peut-être un peu trop fortes, mais qu'elles représentent bien la nature des ulcères qui couvraient le bras de l'enfant vacciné. Il ne veut pas parler du mérite ou du démérite de la vaccination elle-même ; ce serait la matière à une discussion que l'on a jugé ne pouvoir se faire aujourd'hui, mais il se prononce de la manière la plus énergique et la plus formeile, contre le système de vaccination compulsoire qu'il appelle un véritable massacre des Le docteur termine en disant qu'il attribue les résultats désastreux observés sur le bras de l'enfant Labelle, au virus que lui Larocque et qu'il est impossible de lui donner a inoculé le Dr. d'autre cause même probable.

Le Dr. Plante suggère de faire venir madame Labelle avec son enfant, afin que chacun des membres de la faculté qui sont présents puissent le voir et former leur opinion sur la question.

Le Dr. Howard dit que, avant que l'enfant soit apporté, il aimerait à savoir quelle est l'accusation portée et sur quoi l'assemblée a à discuter.

Le Dr. Dagenais dit que l'assemblée a été convoquée par les partisans de la vaccination et que c'est à eux à formuler leurs accusations s'ils en ont à faire.

Le Dr. Larocque prit alors la parole et dit que l'accusation qu'il a à porter, c'est que la photographie en question est complètement fausse et ne représente nullement l'état du bras de l'enfant de M.

Labelle après qu'il eut été vacciné.

Le Dr. Dagenais prit alors la parole et dit qu'il avait vu l'enfant 34 jours après l'inoculation du virus. La mère lui dit qu'avant d'être vacciné, son enfant avait toujours été bien sous tous les rapports; il a observé les deux ulcères que représente la photographie; ils sont fidèlement reproduits et il est fermement convaincu que ce résultat est une conséquence funeste de la vaccination.

Le Dr. Raymond a vu l'enfant le 13 août, et concourt plei-

nement dans l'opinion émise par le Dr. Dagenais.

Le Dr. Gauthier opine dans le même sens que le précédent et dit que les ulcères présentaient l'aspect des chancres de la pire espèce.

Le Dr. Kennedy dit qu'il a aussi vu l'enfant après la vaccination et n'a rien remarqué d'extraordinaire si ce n'est un excès de suppuration, que l'on peut aussi bien attribuer à la malpropreté qu'à l'état cachectique de l'enfant. La mobilité de la peau sur les tissus sous jacents n'était pas diminuée et l'uleère n'a jamais, comme on le représente, approché de l'os du bras.

Le Dr. Dagenais demande quel jour le Dr. Kcanedy a vu l'enfant?

ce dernier répond qu'il ne se le rappelle pas exactement.

Le Dr. A. B. Craig a vu l'enfant le 13 Août et a trouvé deux

mauvais ulcères entourés de tissu cellulaire induré.

Le Dr. Trenholme dit qu'il a visité l'enfant à la même époque et qu'il ne paraissant aucunement souffrir des effets de cette vaccination. La mère lui dit que le sommeil et l'appétit de l'enfant n'étaient pas dérangés et qu'il était aussi vigoureux qu'auparavant. Les deux ulcères qui étaient indolents ne doivent pas être mis au compte de la vaccine, mais doivent être attribués à l'application intempestive d'un bandage et à la malpropreté.

Le Dr. Jacques a vu l'ensant vers le 11 Août, et les deux croûtes n'étaient pas tombées. Le sommet de la croûte se trouvait plus bas que les tissus environnants l'ulcère. Il n'y avait pas de bandage à

cette époque ni à aucune autre à sa connaissance.

L'enfant de Mme. Labello fut alors apporté par cette dernière, et

chaque médecin examina les cicatrices à son tour. Trois ou quatre autres enfants à qui on avait inoculé le même jour le virus vaccin

furent aussi apportés et soumis à l'examen de la faculté.

Le Dr. Garièpy se demande si l'on doit attribuer les ulcères au vaccin ou à d'autres causes. La vaccine a certainement été la cause prédisposante, qu'elle qu'ait été la cause excitante, car si l'enfant n'avait pas été vacciné, il n'aurait jamais eu des ulcères semblables.

La Dr. G. W. Campbell dit que les deux dessins de chaque côté de la photographie étaient évidemment dus à l'imagination et n'avaient aucune réalité. Durant une pratique de quarante ans il n'2 pas rencontré un seul cas de variole confluente chez ceux qu'il avait vacciné lui-même et a rarement vu une cicatrice aussi parfaite que dans le cas de l'enfant Labelle. Il attribue l'existence des ulcères à la température élevée du mois de Juillet qui a amené un excès d'inflanmation.

Le Dr. Rottot ne croit pas que les résultats de la vaccination de cet enfant soient produits par un mauvais vaccin. Il a vu le sujet quand la croûte était tombée et n'a pas remarqué de symptômes d'empoisonnement. Si le Dr. Coderre, dont l'opposition à la vaccination est sans doute consciencieuse, apportait contre cette pratique des faits exacts, des preuves scientifiques, il s'attirerait au moins l'approbation de ses confrères, s'il n'amenait pas chez eux la conviction. Mais il manque son but, en présentant des faits exagérés comme celui dont on s'eccupe, car il semblerait d'après la photographie, que l'enfant serait mort, et qu'on aurait fait la section des bras pour représenter la profendeur de l'ulcère. Il dit que la faculté doit s'élever contre le mode de discussion adopté par le Dr. Coderre en publiant une photographie qui peut laisser le public sous une impression tout-à-fait défavorable à la réputation de certains membres du corps médical.

Il est alors proposé par le docteur G. W. Campbell, secondé par

le docteur J. P. Rottot:

Qu'après avoir soigneusement examiné le bras de l'enfant Labelle, vacciné par le Dr. Larocque en juillet dernier, nous sommes d'opinion, d'après l'apparence que présente le bras en ce moment, qu'il n'y a eu aucune destruction considérable de tissu et qu'il n'est nullement prouvé qu'un virus pernicieux a été inoculé dans l'organisme de l'enfant, et que la cicatrice offre l'apparence ordinaire produite par une bonne vaccination.

Le Dr. Gauthier présente en amendement la motion suivante :

Considérant qu'il est démontré par l'expérience de ces dernières années que la vaccination p'a pas donné les heureux résutats qu'on en espérait;

Considérant que la question, savoir : si la vaccination n'a pas-été

cause de graves accidents, est fortement controversée;

Considérant que plusieurs médecins éminents, dans le doute, s'opposent à la vaccination et d'autres s'abstiennent.

Il est résolu que la vaccination ne doit pas être compulsoire, et que les parents soient laissés libres de faire ou non vacciner leurs enfants.

Le Président dit que l'on a décidé de ne s'eccuper que du cas de vaccination de l'enfant Labelle et que cette proposition tendant à soulever une nouvelle question, est hors d'ordre.

Le Dr. Dagenais présente alors la motion suivante qui est déclarée

hors d'ordre pour les mêmes motifs :

Vû qu'il a été prouvé à cette assemblée que la vaccine avait été cause d'accidents graves, il est résolu que la vaccination ne doit pas être compulsoire et que les parents doivent être libres de faire ou non vacciner leurs enfants.

Proposé en amendement par le docteur Raymond, secondé par le docteur Hamelin, que dans le cas de vaccination de l'enfant de F. X. Labelle, il a été prouvé que la vaccination avait produit un mauvais résultat.

La discussion se prolonge quelque peu et l'amendement mis aux

voix est perdu sur la division suivante :

Pour: Les Drs. Coderre, Gauthier, Durocher, Fafard, Jacques, Brosseau, G. Archambault, Filiatrault, Hamelin, Roy, Raymond, Dagenais, Vilbon, Gariépy, Lapierre, Beaudry, Barcelo et D. Archambault. 18.

Contre: Les Drs. Campbell, Thompson, Rottot, Trenholme, Howard, Leprohon, McCallum, Rollin, Girdwood, Larocque, Rodger, Genand, David, Perreault, Angus McDonell, Mondelet, Fenwick, Reed, Bessy, Kennedy, Barnes, Gagnon, N. Robillard, Millette, Dugdale, O'Rourke, E. Robillard, Desmarteau, Leblanc, Bourque, Brown, Mathieu, Leduc, Ricard, Laramée, J. W. Mount, Beaubien, Roddick et Grenier. 39.

La motion principale mise aux voix est emportée sur la même division.

Le Dr. Fenwick présente la résolution suivante: Qu'un comité soit nommé afin de s'adresser à la profession médicale pour qu'elle pétitionne la législature dans le but de faire adopter un acte spécial qui assurerait la vaccination générale dans toute la Puissance, cet acte étant nécessaire à cause des impressions d'une nature contraire répandues dans le public au détriment du bien général et de la prospérité de la communauté.

Et qu'il soit résolu en outre que ce comité se mette en rapport avec les Bureaux de Santé de la Puissance pour obtenir leur assistance et leur coopération.

Cette motion est déclarée hors d'ordre.

Alors le Dr. Fenwick proposa, secondé par le Dr. Robillard :

"Que, dans l'opinion de cette assemblée, l'attitude qu'ont prise les messieurs qui ont fait circuler des photographies représentant les prétendus mauvais effets de la vaccination, est indigne de la profession et mérite hautement d'être censurée, en ce qu'elle met le public sous de fausses impressions et est préjudiciable aux intérêts de la science.

La minorité décline de voter et se retire. La résolution est adoptée par ceux qui ont voté pour la motion précédente, à l'exception du Dr.

Gariépy qui se range, cette fois, du côté de la majorité.

Des remerciements sont votés au Président de l'assemblée et à M. L'abbé Godin pour l'usage des salles de l'École Normale, et l'assemblée se disperse.

Les Conseils d'un profane.

Dans un article publié dans l'Opinion Publique à propos du cas de vaccination de l'enfant Labelle, M. Oscar Dunn raille agréablement les partisans et les adversaires de la vaccine et donne, sous le couvert d'une fine ironie, quelques conseils dont on pourrait profiter. Il est certain que la vérité scientifique n'a rien à gagner par les moyens employés tant par les vaccinateurs que par leurs adversaires. D'un côté on peut réussir à créer une alarme passagère dans une partie du public, de l'autre à rassurer les esprits non prévenus, par l'autorité de certains noms, mais on n'obtiendra janais rien de solide avant d'avoir discuté sans passion, d'une manière sérieuse et scientifique, le principe même de la vaccination.

Voici la conclusion de l'article de M. Dunn :

"Inutile de dire qu'entre ces hommes de l'art qui se contredisent avec tant de science et de conscience, nous ne sommes pas juge. Nous voulons simplement, en qualité de profane, risquer une ou deux observations.

"D'abord, nous constatons que pendant que ces messieurs discutent, la "picotte" fait son œuvre : voilà à peu près trois ans qu'elle

est à l'état d'épidémie dans notre ville.

"Ensuite, il nous paraîtrait plus logique, au lieu de discuter des faits particuliers, de prouver la nature même du virus vaccin..... car le cas de l'enfant Labelle peut être un accident, et il faudrait distin

guer entre le principe et l'accident.

"Enfin, n'est-il pas vrai que ces longues discussions sur des faits isolés, discussions dans lesquelles les médecins disent à tour de rôle noir et blane, rapportent des exemples, citent des chiffres contradictoires tous plus concluants les uns que les autres, peuvent embrouiller le public et nous faire prendre à tous un mauvais parti en nous rejetant, de guerre las, dans la vieille routine? Voltaire a dit: "Lorsque deux hommes discutent, qu'un troisième n'y voit goutte,

et qu'eux mêmes ne se comprennent plus, c'est de la métaphysique." Fuyons la métaphysique en parlant devant le peuple de la génisse municipale—soit dit sans manquer au respect que nous devons à la faculté. Ah! Dieu nous garde de nous aliéner les fils d'Esculape; ils pourraient un jour ou l'autre se venger à coup de pilules, et les constitutions les mieux blindées ne résistent guère à ces terribles projectiles."

EPIDEMIE DE COQUELUCHE.

Nous lisons dans le journal les Laurentides :

"La coqueluche atteint les trois quarts et demi des enfants à St. Lin. Cette maladie qui s'attaque aux enfants de tous âges est très fatiguante, sans exposer à de sérieux dangers. Il n'y a pas, croyons

nous, de spécifique connu contre cette maladie."

A Montréal aussi, la coqueluche règne épidémiquement et est assez souvent suivie de conséquences graves par suite des complications qu'elle amène. Il n'y a pas de spécifique, en effet, contre cette maladie, mais nous croyons que l'habitude des parents de se fier au temps pour la guérison est souvent la cause de sa terminaison fatale. La surveillance du médecin est surtout nécessaire pour prévenir ou guérir les complications.

Nous mentionnerons ici que plusieurs médecins vantent beaucoup

l'administration de l'hydrate de chloral dans la coqueluche.

Le Dr. P. B. Porter a rapporté dans le New-York Medical Journal un certain nombre de cas qui vont à prouver l'efficacité de ce remède zi puissant dans les maladies nerveuses et convulsives.

Pour en obtenir de bons résultats, il faut le donner à doses assez élevées tout en se réglant sur l'âge du malade, la sévérité de l'attaque et les susceptibilités individuelles. On recommande de commencer dans les eas ordinaires par donner un demi-grain aux enfants d'un an et d'augmenter d'un demi-grain pour chaque année additionnelle. Cette cose doit être répétée toutes les trois ou quatre heures.

On peut augmenter ensuite la quantité d'un demi-grain à un grain par jour, en surveillant avec attention les effets du médicament. S'il se manifestait des symptômes hypnotiques, on suspendrait le remède, pour le reprendre ensuite à doses plus modérées.

Nous espérons que quelques uns de nos confrères feront l'essai de ce nouveau traitement et rapporteront le résultat qu'ils auront obtenu afin que nous sachions à quoi nous en tenir à cet égard.

Nonveau Journal

Nous accusons réception du premier numéro d'un nouveau journal de médecine: La Gazette médicaie, des hôpitaux et d'hygiène; Rédacteur-propriétaire, J. G. Bibaud, M. D., Professeur d'Anatomie E. M. et C. M. (U. V. C.) médecin de l'Hôtel-Dieu, consultant des dispensaires et de la Maternité Ste. Pélagie, etc., etc.

C'est une feuille qui paraîtra tous les mois. L'abonnement est de \$3.00 par année, payables d'avance. Dans le prospectus nous voyons que le savant rédacteur de cette nouvelle feuille demande l'appui de la profession, spécialement de ses anciens élèves et des

confrères de son temps.

"La Gazette Médicale, dit-il, dans son cadre restreint, s'occupera plus spécialement de la médecine locale et d'actualité, sans rien vou-loir retrancher de la généreuse part que "l'Union Médicale" possède déjà. Nous laissons à son habile rédacteur plus de latitude pour la diffusion des connaissances qui nous viennent de sources plus éloignées."

Le rédacteur examine ensuite la question de savoir si "l'Union Médicale" et la "Gazette Médicale" risquent de s'affaiblir récipro-

quement.

Nous ne l'examinerons pas à notre tour, laissant à nos lecteurs le soin de la décider. Outre le prospectus, ce premier numéro contient un article adressé aux étudiants de l'Ecole de Médecine dans lequel les avantages qu'ils rencontrent dans cette institution sont énumérés, un rapport sur l'introduction en Canada de l'industrie de fabrication du vinaigre, un écrit du Dr. Crevier sur l'air des charniers, un article sur l'arsenie et quelques autres entrefilets.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère et nous espérons que la Gazette Médicale obtiendra le succès et l'encouragement que méritent les talents bien connus de son rédacteur en-èhef.

NOTICES NECROLOGIQUES.

Dr. EUGÈNE TRUDEL.—C'est avec un profond regret que nous avons à enrégistrer la mort si prématurée de M. Eugène Trudel, M. D., fils ainé du Dr. E. H. Trudel, de cette ville. Cette mort plonge dans le deuil une famille et une foule de jeunes gens qui avaient appris à aimer le défunt, à le considérer comme un modèle de gentilhomme.

Le jeune docteur Trudel venait de finir ses études médicales. Un bel avenir lui était réservé, vu ses talents brillants, sa fortune

et les bonnes qualités qu'il possédait.

Que la mort a des décrets insondables! Fallait il jouir de tous les avantages que peut procurer le monde, pour être moissonné à 22 ans!

Le jeune Trudel, après un brillant cours d'études fait à Nicolet et au Collége Ste. Marie de Montréal, embrassa la profession de son père. Il avait toutes les qualités requises pour une telle carrière; intelligence supérieure, disposition à la réflexion, qualités qui sont indispensables au véritable médecin. Sa santé, quoique faible, ne laissait pourtant pas prévoir une fin si fatale. Envoyé en Europe par son père pour compléter ses études médicales, notre regretté ami revint au bout de deux mois, sa santé était trop affaiblie pour supporter les travaux qui incombent aux etudiants des hôpitaux de Paris.

M. Trudel a succombé le 18 Septembre des suites d'une congestion de poumons, que ne faisait pas soupconner une indisposition de huit

iours.

Nous nous unissons de tout cour au chagrin que ressentent le père du défunt et une foule d'amis, qui n'oublieront jamais le jeune docteur, qui était considéré comme un modèle à suivre par tous ceux qui ont pu apprécier ses brillantes qualités et ses vertus si enviables.

Tout en menant la vie si ardue de l'étudiant en médecine, le défunt trouvait des instants pour se livrer à la littérature. Nos lecteurs ont pu lire plus d'un article publié dans l'Album de la Minerve et dû à la plume du jeune ami que nous pleurons. - Minerve

Dr. Moffatt.—Nous apprenons avec regret la mort presque

subite du Dr. Moffatt, à sa résidence, le 3 Septembre dernier.

Le Dr. Moffatt était né à Belfast, en Irlande, et pratiquais avec succès dans la ville de Québec depuis au delà de 30 ans. Il laisse une fortune considérable acquise par l'exercice assidu de sa profession.

Le Dr. Mossat était âgé de cinquante sept ans.

F. H. C. CHOQUETTE, M. B.—Ce jeune homme a été enlevée à sa famille et à ses amis par un pénible accident. Il était allé faire une promenade en canot d'écorce sur la rivière St. Charles, lorsque l'embarcation chavira et l'infortuné disparut sous les flots. cadavre fut retrouvé environ deux heures après.

M. Choquette n'était âgé que de vingt-deux ans et était natif de Belœil. Il étudiait la médecine à l'Université Laval et remplissait, lors de son décès, les fonctions d'interne à l'Hôpital de Marine.

Ses talents et ses succès lui prédisaient un bel avenir.

La Société Casault, de l'Université Lava!, a adopté des résolutions de condoléance à l'occasion de cette mort prématurée.

BULLETIN DE LA MORTALITE POUR MONTRÉAL ET LES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES DURANT LE MOIS D'AOUT 1874.

			AGES.						SEX E.		nationalité.			
MALADIES.	Total.	Par cent.	Au dessous delan.	De 1 à 5 ans.	De 5 & 20 ans.	•	De 60 sk 80 ans.	De 80 & 100 ans.	Masculin.	Féminin.	Canadienne française.	Irlandaise.	Anglaise et écossaise.	Autres natio-
1 Zymotiques	346 75 154 268 32	39,54 8 58 17 60 30 62 3 66	15 54	105 11 27 33 4	18 6 15 7	22 38 35 2 13	2 4 18 1	1 1 5 8 1	163 42 82 146 24	183 33 72 122 8	339 63 136 176 27	4 9 7 3 3	2 2 7 1 1	
Total	875	·••••			·- ···		•••••			••••				ļ
Par cent à la mortalité totale. 1 Variole	68 2 16 3 23 11 97 88 3 2 13		16 6 74 7 1 1 8 3 10 2	2	1 2 2	i	1 1 3 3 3 3 3 3 3 3	3	377 22 77 11 44 49 41 3 5 1 1 22 1 12 2 5 6 6 1 7 7 16 12	31 9 2 14 7 7 48 47 2 8 8 15 1 4 1 13 1 13 1 17 7 12 9	23 11 96 88 2 2 10 1 17 6 32 18 7 16 2 14 25	3 1 1 7 1	1 1 1 1 1 1 1	
reil respiratoire. Maiadies de l'estomac et des intestins. Maiadies du foie. Maiadies des organes urinaires. 4 Débilité infantile. Dentition Vieillesse ct débilité chro-	32 32 4 2 103 58		13 1 1 98 30	5	2	8 7 2 1	2 4 1	2	18 17 3 2 61 27	14 15 1 42 31	25 29 3 2 103 58	2		
National Market Consumer Consu	9 4 32 8 86		7 8 86			13	1	8	24 6 46	8 2 40	8			

Quartiers :-Ste. Anne, 108; St. Antoine, 148; St. Laurent, 41; St. Lonis, 60; St. Jacques, 109; Ste. Marie, 109; Ouest, 0; Centre, 1; Est, 10; Pas données, 1:-Total, 583.

REMARQUES:—Le total des décès, durant le mois d'Août, pour la ville de Montréal et les paroisses environnantes s'est élevé à \$75, ce qui donne une mortalité de 5.30 par mille pour le mois et de 63.60 par mille pour l'année. La mortalité pour la cité étant de 583, et la population de 120,000. la proportion des décès pour le mois d'Août est de 4.85 et la mortalité annuelle serait de 58.70 par mille.

678 sont des enfants au-dessous de 5 ans, 346 ont succombé aux maladies zymotiques telles que variole, scarlatine, rougeole, etc.

Les maladies zymotiques font toujours d'affreux ravages parmi la population infantile. Pourtant il est bien reconnu de tous les hygiénistes que la plupart de ces maladies pourraient être diminuées en adoptant des mesures sanitaires qui auraient pour but d'en faire disparaître les causes. Le printemps dernier, les officiers de santé ont donné des suggestions, concernant la santé de la ville, à messieurs les avocats de la corporation qui doivent préparer certains réglements sanitaires; entre autres, un réglement pour obtenir des médeeins de la viile des rapports des maladies contagieuses, épidémiques et endémiques. Je suis persuadé que, dans l'intérêt de la science et de la société, pas un seul médecin ne s'objectera à cette mesure. Dans toutes les villes où l'on a adopté une législation sanitaire, on est parvenu à diminuer considérablement la mortalité. A St. Louis. il y a quelques années, la mortalité était de 23 par mille. Depuis que l'on a perfectionné l'organisation du Bureau de Santé, la mortalité est de beaucoup moindre, l'an dernier elle n'était que de 15 par mille, la population étant de 425,000.

Nous avons déjà prié les confrères de vouloir mentionner, en remplissant les certificats de mortalité par la variole, si la personne décédée aété vacciné, si c'est par un médecin ou non. Il est aussi très important de donner le nombre de marques vaccinales; dans le cas de décès chez les adultes, de constater s'ils ont été revaccinés. Nous devons dire que durant le mois dernier les certificats ont été mieux remplis

que d'ordinaire.

La petite vérole menace de s'accroître, 38 décès par cette maladie ont eu lieu dans la cité, pendant le mois d'Août, 8 plus qu'en Juillet. J'ai des renseignements exacts sur 34 cas: 22 n'ont pas été vaccinés. Une petite fille de 7 ans, vaccinée, d'après le rapport des parents qui cependant avouent ne pas avoir eu de certificat de vaccination, eut la variole, dont elle se rétablit au bout de quinze jours, mais mourut des fièvres typhoïdes qui se déclarèrent à la suite de la variole. Un autre enfant que la mère dit avoir été vacciné, n'a eu d'après le même rapport, que très peu de fièvre vaccinale.

Un autre, vacciné, prit la variole, en recouvra et mourut de dentition, d'après le rapport de la mère. Nous comptons en outre 9 dont la vaccination était douteuse, de plus une petite fille de 10 ans et un adulte de 42, sur lesquels on n'a pu avoir aucun repseignement; 3 viennent de l'Hôtel-Dieu, un, agé de 22 ans, non vacciné;

2 de l'Hôp: Général, 1 de 4 ans, l'autre de 25.

Ainsi outre les 5 cas des Hôpitaux, on peut dire qu'il existe 33 foyers d'infection variolique qui probablement auraient été réduits à 2 ou 3 si la vaccination se fut pratiquée comme on le fait dans les villes qui ont résolu de se débarrasser du terrible fléau de la variole.

Le Bureau de Santé a décidé d'établir un bureau de vaccination officiel dans chaque quartier de la ville et de faire faire la vaccina-

tion selon la loi.

Le Dr. Coderre et quelques autres anti-vaccinateurs ont remué ciel et terre pour essayer de prouver que le vaccin nouveau, fourni par le Burcau de Santé, était de mauvaise qualité. Nous avons pu voir le résultat de leurs attaques. Non contents d'avoir été convaincus d'erreur lorsqu'il fut question de l'enfant de la veuve Leblanc, ils se sont emparé d'un de mes cas de vaccination, et ont avancé que cet enfaut avait sérieusement souffert des mauvais effets du vaccin.

Le rapport de l'assemblée qui a eu lieu à l'Ecole Normale nous fait voir que, d'après l'opinion des hommes les plus distingués de la profession médicale, ce cas de vaccination a été exonéré de tout blâme.

Je ne saurais comment témoigner ma reconnaissance aux confrères qui ont bien voulu se rendre à cette assemblée et se prououcer d'une manière aussi positive contre les procédés si peu honorables des anti-vaccinateurs, mais si propres à jeter du discrédit sur le seul préservatif reconnu contre la plus affreuse maladie. Appuyé par d'aussi excellentes autorités, nous pouvons assurer le public que nous poursuivrons sans relâche notre mission, toujours avec l'espoir de faire disparaître de parmi nous le fléau destructeur de la variole qui semble menacer de sévir avec plus de sévérité.

A. B. Larocque, M. D.,

Officier de Santé.

Annuaire de l'Université Laval.

Nous accusons réception de l'Annuaire de l'Université Lavil pour l'année académique 1874-75. Cet annuaire, dix-huitième du nombre, contient, outre les noms des professeurs, des gradués et des élèves de l'Université Laval, des renseignements utiles sur l'organisation de l'enseignement. Le nombre des élèves et étudiants de l'Université s'est élevé à 287, repartis comme suit dans les différents facultés: Théologie, 55; Droit, 36; Médecine, 93; Faculté des arts, 103.— Total 287.

On trouve aussi dans l'annuaire quelques pages consacrées au souvenir de feu Lucien Turcotte, jeune professeur décèdé dans le cours

de l'année académique, au début d'une brillante carrière.

Cette brochure renferme aussi une liste complète des dons saits par différentes personnes, soit pour la bibliotèque, soit pour le musée de cette institution.

Nous voyons de plus que l'Université Laval a été fondée en 1852 par le Séminaire de Québec. La Charte Royale, qui lui a été accordée par S. M. la Reine Victoria, a été signée à Westminster, le 8 Décembre 1852. L'année suivante, par un Indult du 6 Mars 1853, le Souverain Pontife Pie IX accorda aux visiteurs de l'Université l'autorisation de conférer les dégrés ordinaires en théologie.

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi d'une copie de l'an-

nuaire de l'Université Laval.

NOUVELLES MEDICALES.

VISITEUR DISTINGUÉ.—Le Dr. Robert McDonell, F. R. S. de St. Stephen's Hospital, Dublin. était en cette ville durant les premiers jours de Septembre. Accompagné du Dr. Hingstou, il a visité les hôpitaux de la ville et a exprimé sa satisfaction sur la manière dont ils étaient administrés.

Nominations.—Le Dr. J. B. McConnell, de cette ville, a été appelé à la chaire de Botanique dans la Faculté Médicale du

Bishop's College.

—Le Dr. Wilkins, professeur de Pathologie dans la même institution donnera, durant la prochaîne session, un cours de Physiologie expérimentale. Le laboratoire destiné à cet effet est, paraît-il, pourvu des appareils les plus modernes. Un bon nombre d'animaux destinés aux expériences sont en réserve actuellement.

RETOUR.—Le Dr. G. E. Fenwick est de retour de son voyage en Ecosse. Nous apprenons avec plaisir que sa sauté est complètement rétablie.

OUVERTURE DES COURS.—A l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, l'énverture des cours aura lieu le 6 Octobre, à 3 heures, dans la noutelle bâtisse de cette institution. M. le Dr. Brosseau est chargé de donner le discours d'ouverture.

-Au Bishop's College, le Prof. Kennedy donnera le discours

douverture le premier Octobre à 11h. A. M.

Au Collége McGill la séance de rentrée aura lieu aussi le 1er Octobre à la même heure.

EAU MINÉRALE.—On a découvert à Black Rapid Locks, sur la rivière Rileau, une source d'eau minérale ferrugineuse. Nous espérons que des expériences chimiques et cliniques seront entreprises pour en déterminer la valeur, car les eaux minéralisées par le fer font défaut en Canada et pourraient être utilisées dans un grand nombre de circonstances.

CRÉMATION ÉCONOMIQUE.—Un journal du Texas dit que le prix élevé du combustible constitue la principale objection que l'on présente contre la crémation; il ajoute qu'au Texas cette objection ne serait pas applicable à un bon nombre de personnes qui réunissent toutes les conditions voulues pour subir la combustion spontanée. Il suffirait d'approcher près de ces individus saturés d'alcool une bougie allumée pour les voir prendre en feu.

Avis aux commissions chargées de rechercher un système de

crémation économique.

UNIVERSITÉ LAVAL.—L'ouverture des cours universitaires, a cu lieu mercredi le 9 septembre dernier.

La messe du Saint Esprit a été chantée à la chapelle du Séminaire. La messe a été dite par le recteur de l'Université, M. l'abbé Hamel, G. V.

Les professeurs des différentes facultés étaient au bas-chœur, en

grand costume.

Le corps de musique des élèves du Séminaire a joué pendant la messe.

LONGEVITÉ.—A St Casimir, il existe encore un homme du dernier siècle. Il se nomme Louis Allard et est âgé de 107 ans et cinq mois. C'est un ancien cultivateur. Il ne sort pas, mais fume encore sa pipe comme à l'âge de vingt ans. Il ne paraît pas du tout fatigué de la vie.

—A St. Isidore, le 6 Septembre dernier, un nommé Gabriel Guilmette est mort à l'âge avancé de 100 ans, 4 mois et 15 jours.

Science et Patrie.—Le Mouvement Médical de Paris dans son numéro du 5 Septembre dernier, cite l'entresilet intitulé "Effusion poétique," que nous avons publié dans notre livraison du mois d'Août et nous adresse ensuite les quelques mots suivants à propos d'une statistique sur les médecins décorés de Paris.

"Cette distinction attachée au corps médical de Paris vous a peut-être ébloui, cher confrère du Canada, en la publiant. C'est que dans notre capitale, les médecins font bien ou ont bien fait leur service, ils ont bien mérité de la patrie pendant le siège principale ment. Demandez plutôt au docteur Brosseau, que nous avons eu le plaisir de connaître, et avec lequel nous avons passé de bons mo-

ments après ces tristes évènements."

Notre savant et très honoré confrère de Paris voudra bien croire que les honneurs accordés au corps médical en France n'ont pas lieu de nous étonner. Les services qu'il a rendus à notre ancienne mèrepatrie sont connus et appréciés par tout l'univers et ceux dont la science lui est redevable ne le sont pas moins. Nous suivons en Canada avec l'intérêt le plus vif et autant que notre position peut nous le permettre les travaux des médecins français et nous nous sommes aperçus depuis longtemps que leur devise est science et patrie.

Cabinet Provincial.—Deux médecins formaient partie de l'ancien ministère local, les Hons. MM. Ross et Fortin, le nouveau cabinet compte aussi deux membres de la même profession: L'Hon. Charles Eugène Boucher de Boucherville, premier, secrétaire provincial et ministre de l'instruction publique, né en 1820, reçut son éducation au collége de Montréal et compléta ses études médicales à l'aris où il prit ses dégrés. L'Hon. L. R. Church, procureurgénéral, après avoir pratiqué la médecine pendant plusieurs anuées, abandonna cette profession pour revêtir la robe d'avocat.

STATISTIQUE.—Les calculs de l'Anglais Nelson donnent les chances probables de vie pour les personnes sobres.

A 20 ans, on a la chance de vivre 44,2 ans.

A 30, — — 36,5 A 40, — — 28,8

Pour les personnes livrées à l'intempérance, les chances s'abaissent; Pour l'âge de 20 ans, à 15,6 ans

- 30 - 13,8 - 40 - 11,6

CENTENAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE LA VACCINE,—Une souscription est ouverte pour élever un monument scientifique à Jenner, à l'occasion du premier centenaire de la découverte de la vaccine. Ce monument consistera en un magnifique volume in-folio, avec gravures sur bois, par J. Brown, publié « sous le patronage des administrations et du corps médical ».—Prix: 30 fr. pour les souscripteurs.

La liste des souscripteurs-fondateurs sera imprimée en tête de l'ouvrage, et les noms seront rangés par ordre hiérarchique. Les médecins vaccinateurs sont priés de fairee onnaître leurs titres. L'ouvrage est à l'impression et sera livré aux souscripteurs fin septembre. Il ne sera tiré qu'autant d'exemplaires que de souscripteurs, de manière que le livre aura une valeur commerciale supérieure au prix

de la souscription. Les listes de souscription seront closes le 25

septembre prochain.

On souscrit chez le Dr. Burggraeve, à Gand, rue Neuve-Saint-Pierre, 27, or à Paris, chez Ch. Chanteaud, rue du Faubourg-Saint-Martin, 18°. Un assez grand nombre de souscriptions sont déjà assurées.

FEMMES ET MÉDECINS.—Ecoutez deux hommes qui causent en flânant dans la rue: deux fois sur trois ils parlent d'amour et de femmes—Deux femmes ce sera de maladie et de médecins.

Est-ce que l'amour scrait la maladie des hommes, et les femmes leurs médecins? Est-ce que les femmes aimeraient les médecins? Autaut d'hypothèses qui certainement ne se réalisent pas dans la même proportion que la causerie. Ce n'est donc pas là l'explication; elle est plus simple.

La maladie, c'est la distraction aussi souvent que l'inquiétude de la femme; comment ne se présenterait-elle pas souvent à sa pensée?

Dans la flânerie on n'aime pas à causer de ses occupations, voilà pourquoi l'homme parle d'amour, et la femme n'en dit rien.

—Luon méd.

-:o:--NAISSANCE.

-En cette, ville, le 6 Septembre, la Dame du Dr. Ls. Jacques-Duhaut, un lils.

—:0;— MARIAGES.

A St. Antoine, le 2 Sept. par le Rév. Messire Louis Ferdinand Emery

Coderre, frère de la marièe, Pierre Bergeron, Ecr., M., D., de St. Aimé, à Demoiselle Marie Val rie Emery Coderre.

Le 2 Septembre, à St. Michel de Bellechasse, J. Thomas Philéas Proulx. Ecuier, M. D. et Coroner du District de Beauce a épousé Delle. Olympe Emilie Belleau, alle ainée de Edouard S. Belleau, Ecr., M. D.

DECES.

—A St. Hyacinthe, le 17 Septembre, à l'âge de cinquante-quatre ans, après plusieurs semaines d'une maladie douloureuse soufferte avec une resignation chretienne, Jean Duvert, Ecr., M.-D.

SOMMAIRE.

TRAVAUX ORIGINAUX Conditi ns générales de salubrité des	;
hôpitaux, par L. G. Vartin, M. P. P	433
Note sur un cas d'em oisonnement par la teinture d'iode, par le Dr.	
A. Dagenais	435
SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTRÉAL.—S ance du 9 Septembre	436
CORRESPONDANCE -La vaccin tion. Dr. J E Coderre	437
REVUE DES JOURNAUXPATROLOGIE ET CLINIQUE MÉDICALES	
De la transfusion du sang	440
De la transfusion du sang	445
Diarrhée chronique	446
Coliques hépatiques	446
Gravelle urique	446
Albuminurie	446
Angine de poitrine	447
Névralgies	447
Sur le mo le d'action des injections sous-cut in es de morphide	417
Tie douloureux gueri par l'application de la glace	
Cure metho lique des malades affectes du tænia	449
De l'emploi thérapeutique u monobromure de camphre	449
Corps étranger du rectum oris pour une dy-sent rie	450
Dermatologie et Syphiligraphie.—Gommes du voile du Palais, clini-	
que par M. Fournier	451
Honital Saint Louis.—Service de M. Le Prof. Hardy	455
Opthalmologie.—Les quatre collyre principaux usités dans le traite	
ment des affections oculaires	456
ment des affections oculaires	
pendant l'ac ouchemeut	458
Crayons d'iodoforme pour le traitement des maladies utérines	458
CHIMIE ANALYTIQUE.—Recherche qualitativ de l'arsenic	459
Toxicologie.—Note sur deux cas intéressants d'empoisonnement p r	-
le chloral	459
Variétés.—Cour d'appet de Poitiers.—Serment des anothicaires du	
moyen-age Danger de la libre-pensée en fait de rage Trans-	
mission de la synhilis	460
Mémorial Thérapeutique - Camphre dans l'érysipèle Traitement	
du prurit vu'vaire -Le jus de citron dans la diphthérie -Traite-	
ment de la phelgmatia alba dolens, Prurit et affections prurigi-	
neusesLe sang chaud dans la phthisieTraitement de l'or-	
chi e blennorrhagique. — Poudre désinfectante. — Pommade au	
calomel pour pansement du chancre syphilitique	463
BULLETIN — La vaccination à Montréal	465
Les conseils d'un profa e	470
Epidémie de coquelucte	471
Nouveau Journal	472
Notices Nécrologiques	472
Notices Nécrologiques	474
Annuaire de l'Université Laval	476
Nouvelles Médicales -Visiteur distinguéNominations -Retour.	
-Ouverture des CoursEau Minérale -Crémation économique.	
Université Laval.—Longévité.—Science et patrie.—Cabinet Pro-	
vincial.—Statistique:—Centenaire de la découverte de la vaccine.	
—Femmes et médecins	
Naissance.—Mariages.—Décès	480